

# Chroniques de **Kerandraon** et du **Diouris** du 16<sup>ème</sup> au 21<sup>ème</sup> siècle

*André Nicolas  
décembre 2021*

Au Diouris, à l'extrême Sud de la commune de Plouguerneau, le flot vient chaque jour mourir contre la chaussée d'un ancien moulin banal.

L'édifice, appelé moulin de Kerandraon jusqu'au 18<sup>ème</sup> siècle, dépendait du manoir du même nom, situé en aval sur la hauteur dominant l'Aber Wrac'h.

Au gré des marées, la ria serpente entre les roseaux qui recouvrent désormais les anciens prés salés de ses rives. Les constructions séculaires et les sentiers des sous-bois font de l'endroit, qui abrita l'ancien siège du fief de Kerandraon, un lieu pittoresque et enchanteur.

Des pierres taillées ou sculptées, vestiges de l'évolution, des transformations du manoir et des malencontreuses déprédations qui en ont résulté, ont été retrouvées et mises en

valeur par les habitants actuels<sup>1</sup>. Certaines ont été utilisées dans la confection des massifs fleuris qui donnent un charme incomparable au hameau.

La date de construction du manoir reste énigmatique, mais ne paraît pas être postérieure au 15<sup>ème</sup> siècle. Selon Isabelle Parc<sup>2</sup>, sa porte de style gothique ressemble singulièrement à celle du manoir de Kerrat, en Arradon (Morbihan), daté de la fin du Moyen-Âge.

La probable vérité est que Kerandraon fut bâti en plusieurs épisodes et transformé maintes fois, comme pourraient le témoigner les divers styles de maçonnerie que l'on y rencontre. Il est plausible que la partie la plus ancienne soit le bâtiment Est, perpendiculaire au chemin. Selon des informations verbales recueillies auprès d'anciens cultivateurs occupants du hameau, il fut converti en bâtiment agricole au courant du 20<sup>ème</sup> siècle, après avoir été utilisé comme carrière de pierres de taille qui furent vendues pour mettre en valeur des habitations neuves. Une certitude est que, lors de l'établissement du premier cadastre achevé vers 1840, ce bâtiment était dit maison. Sans grand risque d'erreur, on peut présumer qu'il fut le berceau de la vieille construction noble, grâce à la qualité de la maçonnerie subsistante.



Selon plusieurs sources écrites, Kerandraon était un fief vassal de Coatquenau.

---

1 En 2010.

2 « Les manoirs du pays des Abers... ». (Mémoire CRBC – 1996).

Il était néanmoins assez vaste ; ses dépendances s'étendaient le long de la rivière Aber Wrac'h de Douar-ar-Parc, dépendance du marquisat de Carman à l'Est, jusqu'à l'Ouest vers Pont-Crac'h, délimitées par les terres de son fief suzerain.

Il englobait des hameaux importants comme Lannebeur, ou des grandes exploitations agricoles comme Kerhuel et aussi des lieux nobles. Ainsi en 1542, Le Cosquer doit à Vincent Kerouzere, sieur de Kerandraon, une cheffrente<sup>3</sup> de six sous payables en monnaie à chaque terme de Noël.

L'érudit Louis Le Guennec a aussi avancé que Lesmel en dépendait, du moins partiellement. Il émit peut-être cette hypothèse suite à ses recherches dans les archives de cette seigneurie vers les années 1930<sup>4</sup>.

Cependant, au fur et à mesure que les décennies et les siècles s'écoulaient, l'étendue du fief se réduit.

Les afféagements<sup>5</sup> ne sont sans doute pas étrangers à ce fait. Ainsi en 1702, devant Maître Onfrey notaire royal au bourg de Plouguerneau, est acté le partage de pièces de terres *tant chaudes que froides*, héritages roturiers dépendant du fief et seigneurie de Kerandraon, situées vers Lannebeur.

Ces dits *parcs* délimités par des pierres bornales sont situés sur les terroirs de Lannoster, Languerc'h et Kerigoualc'h. Ils furent partagés entre Jan Bleunven, Prigent Bleunven et Allain Jaffretz, leur beau frère marié à Jeanne Bleunven. Il s'agissait probablement de franchises et de garennes que la fratrie avaient défrichées et mises en culture.

Le 4 septembre 1742, Amauri Barbelat Du Verger<sup>6</sup> acquit le lieu noble du Grand-Cosquer mis en vente par le comte Du Romain, marquis de Coatanfao et aussi seigneur de Kerandraon, titre dont il avait hérité de sa mère Julienne de Kerhoent<sup>7</sup>. Dès 1744, ce changement de propriété mena à une procédure initiée par Louise-Renée du Louët de Coatjunval, vicomtesse de Coatmenech en Plouider, devenue comtesse de Harlay par son mariage avec Achille de Harlay comte de Beaumont, dont elle était veuve depuis 1717.

L'action en justice contre l'acheteur du lieu du Cosquer et Charles-François de Carné, vicomte et propriétaire de la juridiction de Coatquenon, fut intentée à la suite d'un litige portant sur trois *parcs* manœuvrés par Gabriel Cosden, fermier du lieu. Le désaccord portait sur la mouvance de ces pièces de terre vis-à-vis des fiefs de

---

3 Rente perpétuelle payable en argent ou en nature, au seigneur suzerain, par le détenteur d'un héritage noble. La cheffrente était en principe immuable et pouvait, par conséquent, devenir modique selon l'inflation ou d'autres aléas économiques..

4 Information orale de Patrick de Poulpiquet en 2019.

5 Cession ou aliénation d'une partie de fief pour être tenue noblement ou parfois en roture (« Dictionnaire de l'Académie Française », tome 1 - 1762)

6 Probable procureur fiscal de la juridiction de Kerouzere. **Source** : « Répertoire numérique détaillé de la sous-série 151 J, Chartrier de Kerouzere » par Chantal Daniel. Archives du Finistère, Quimper (1993).

7 Nièce et héritière de René de Kerhoent, chanoine de la cathédrale de Léon à Saint-Pol et seigneur de Kerandraon, mort sans descendance vers 1705. Julienne, fille de Sébastien de Kerhoent et petite-fille d'Anne de Kerouzere, hérita de Kerandraon par le jeu des successions et des tombées en quenouille. **Sources** : « Le grand dictionnaire historique », tome 8. Louis Moreri (1759) et <https://gw.geneanet.org> (Hervé de Parcevaux de Tronjoly).

Coatmenech et Coatquenan, suzerain de Kerandraon et donc du Cosquer. La procédure dura au moins jusqu'à 1747 et, peut-être, jusqu'au trépas de la comtesse en 1751. Finalement, nous resterons dans l'ignorance du verdict.

Les échanges d'écrits entre la Cour royale de Léon à Lesneven et les protagonistes de l'affaire font maintes fois mention à des documents du 16ème siècle, dont un aveu fourni le 27 juin 1561 à Claude de Goulaine et Jeanne de Bouteville, vicomte et vicomtesse de Coatquenan, par François de Kerouzere, seigneur de Kerandraon et du Cosquer<sup>8</sup>. Il est aussi fait référence à des aveux de 1618, 1702 et 1705 rendus par les anciens propriétaires du lieu noble, seigneurs de Kerhoent, Coetanfao, Morizur, Kerandraon, Kerasquer et autres titres.

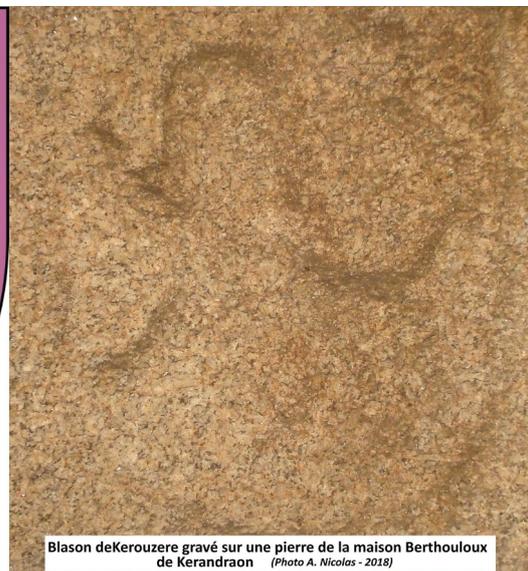
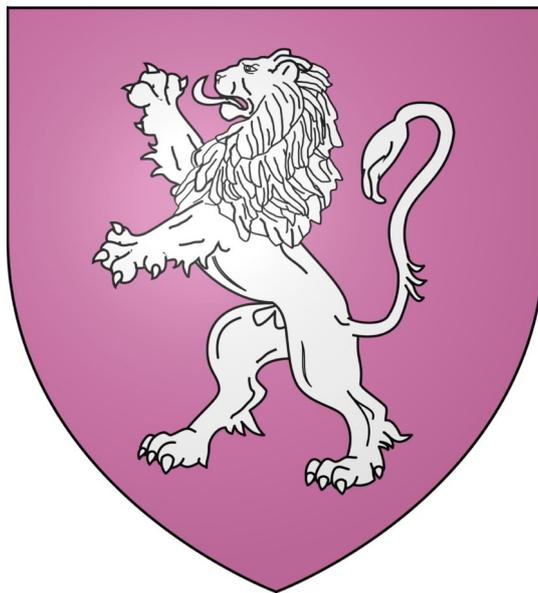
---

8 Archives départementales du Finistère, sous-série 1 E 165.

## Les propriétaires du foncier

Parmi les nobles de Plouguerneau présents à la montre<sup>9</sup> générale des nobles du diocèse de Léon, qui se tint à Lesneven en septembre 1481<sup>10</sup>, on note Vincent Kerouzere sieur de Kerandraon. Il comparait comme archer en brigandine<sup>11</sup> et déclare cent trente-deux livres de revenus. Il est accompagné d'Audred Kerasquer, vougier<sup>12</sup> en brigandine et d'un page.

Le procès-verbal de la montre signale que Yvon Kerouzere est absent. Sans doute retenu par d'autres obligations, ou faisant preuve d'une possible mauvaise volonté due à son rang, il est remplacé par Derien Kerasquer qui comparait aussi comme vougier en brigandine. On ignore le lien de parenté entre Vincent et Yvon Kerouzere, mais ils sont probablement issus de la branche cadette de la famille établie en son château-fort de Sibiril. Ils possèdent cinq manoirs, dont l'un est situé en la paroisse de Plouguerneau.



Blason de Kerouzere gravé sur une pierre de la maison Berthouloux de Kerandraon (Photo A. Nicolas - 2018)

Kerandraon en fait partie, comme peut le prouver la pierre gravée du blason de la famille « De pourpre au lion d'argent » toujours enchâssée dans un mur du vieux manoir.

9 À l'initiative du suzerain, revue et inspection de ses vassaux pour s'assurer de leur fidélité et de leurs capacités à le servir pour la guerre.

10 Bulletin de la Société archéologique du Finistère, tome 133 (2004). Article de Hervé de Parceveaux de Tronjoly.

11 Armure composée d'une sorte de cotte de mailles et de plaques de métal fixées sur du tissu ou du cuir.

12 Armé d'une vouge, sorte de lance dont le fer long et large était aigu et tranchant d'un côté.

Comme les références aux documents anciens dans les minutes de la procédure judiciaire qui débuta en 1744 au sujet du lieu noble du Cosquer, cette pierre grossièrement taillée ou érodée est une preuve supplémentaire que les propriétaires du manoir, qui remplaçait peut-être un édifice plus ancien, furent les seigneurs de Kerouzere.

La salle où apparaît cette pierre, abritait la cuisine du manoir comme le témoigne le passe-plats obturé, mais toujours visible dans le mur mitoyen à la partie noble du manoir.

Selon l'historien Yves Coativy, les revenus nobles de la branche aînée de Kerouzere seraient supérieurs à cinq cents livres<sup>13</sup>, ce qui permettrait de la situer dans la haute noblesse bretonne. Ceci fut sans doute une conséquence des relations de certains membres de la famille avec le duc de Bretagne à la fin du Moyen-âge.

Selon les mémoires du chanoine Jean Moreau<sup>14</sup>, Jean de Kerouzere mourut en 1460 sans héritier mâle. Écuyer et échanson du duc Jean V, il fit bâtir l'imposant château qui existe encore aujourd'hui en Sibiril. En 1462, le nouveau propriétaire Yves de Kerouzere<sup>15</sup>, peut-être frère de Jean, est cité comme chambellan et conseiller de François II, dernier duc de Bretagne avant le passage de la province dans la mouvance du roi de France.

Malgré l'absence de preuves fiables, on peut avancer que Audred et Derien Kerasquer présents à Lesneven en 1481 sont des vassaux de Kerouzere. Peut-être demeurent-ils au manoir de Kerandraon et sont frères d'Alain Kerasquer de la paroisse de Lannilis ? Celui-ci se présenta à pied et fut *enjoinct de se monter et armer* lors de la montre suivante ; la condition de la fratrie était sans doute de faire partie de la « plèbe nobiliaire » ou des nobles qualifiés de « débattifs » par Yves Coativy.

Cette montre eut lieu le 25 septembre 1503 à Lesneven. Les sires du Chastel de *Ploerin*<sup>16</sup> et ses *fillettes*, Kermavan de Plounevez et Kerouzere de Sibiril, commissaires mandatés, passèrent en revue générale les nobles, anoblis et tenants fiefs nobles en l'évêché de Léon.

Dans le procès verbal de la montre, parmi les vingt-huit hommes de Plouguerneau qui espèrent démontrer leurs capacités militaires et ainsi préserver leur statut privilégié inhérent à la Noblesse, figure Yvon Kerouzere sire de Kerandraon. Il est placé en seconde position parmi les nobles de Plouguerneau, derrière Ollivier Le Moyne seigneur de Rannorgat, rang sans doute dû à l'estimation de ses revenus dans la

---

13 Bulletin de la Société archéologique du Finistère, tome 125 (1996). Article de Yves Coativy.

14 Édités par Henri Waquet (Archives départementales du Finistère - 1960)

15 « Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne » tome 2. JB Ogée (1778). Édition revue et augmentée par A. Marteville et P. Varin (1853).

16 Plourin-Ploudalmézeau.

paroisse. Pour la montre, il s'est fait représenter par Jehan Selvestre qui fait défiler trois chevaux, mais il est néanmoins *enjoict de faire lance* par les commissaires<sup>17</sup>.

Vers 1550 des « armées de mer » tantôt anglaises, tantôt espagnoles, menaçaient les côtes des diocèses bretons. Tanguy du Chastel, sieur de Kersymon et gouverneur de Brest, fut mandaté par le roi de France Henri II pour repousser les incursions belliqueuses sur les côtes de la Mer d'Iroise. Après être devenu dauphin à la mort de son frère aîné, puis dernier duc de Bretagne, Henri II avait été sacré roi de France à la mort de son père François I<sup>er</sup> en 1547.

Le sire du Chastel put réunir des moyens militaires suffisamment solides pour assurer avec succès la défense du littoral. Pour ce faire, une garnison fut constituée à Saint-Renan.

Selon le rôle établi le 24 août 1557<sup>18</sup>, derrière le baron de Penmarch désigné porte-enseigne, servent trente-deux hommes d'armes, seigneurs de la plupart des fiefs du Léon : Kergroadez, Kergounadech, Brezal, Kerjehan, Lesquiffiou, Keriber, Kersauzon, Rannorgat, Kergadiou, Poulpry, Kermoruz..., et Kerouzere. Le corps des archers est constitué par les nobliaux qui proviennent de la plupart des paroisses des diocèses de Léon. La liste de Plouguerneau en compte onze, parmi lesquels : Le Nobletz de Kerodern, Prigent et Gilles Mazeas de Lesmeal, le Sieur de Kergasquen, Maître Yves Bihannic de Guikerneau, Olivier Parscau de Menan en Tremenec'h et quelques autres.

Aucune famille noble du secteur de Gorrebloue n'est citée dans le procès-verbal de la montre ; ce qui laisse présumer qu'à la fin de cette première moitié du 16<sup>ème</sup> siècle, il n'y plus de noble demeurant dans la future paroisse du Grouanec.

Après le décès de Jean en 1460, la maison aînée des Kerouzere tomba en quenouille<sup>19</sup> et se fondit dans d'autres familles nobles de Bretagne. Seule subsista la branche cadette dont faisaient partie les seigneurs de Kerandraon.

En 1589, Henri de Navarre devient roi de France à la suite de l'assassinat de Henri III. Il est considéré comme illégitime par une partie de la noblesse du Royaume. On lui reproche sa religion protestante et ses abjurations successives du catholicisme. La Bretagne n'est pas exempte des troubles provoqués par la guerre civile qui se déclare entre les nobles factieux que sont les seigneurs de Carné, de Goulaine, du Faouët... qui soutiennent le gouverneur de la province, Pierre de Merceur, rallié aux ligueurs.

Les seigneurs restés fidèles au Roi sont peu nombreux. Pierre de Boyséon, baron de Kerouzere, seigneur de Coëtinzan... en fait partie. Époux de Jeanne de Rieux, il a reçu le château de Sibiril par la succession de son beau-père, Pierre de Rieux, descendant d'une des filles de Jean de Kerouzere<sup>20</sup>.

17 Chevalier de Fréminville - « Antiquités du Finistère », 2<sup>ème</sup> partie. 1835.

18 Bulletin de la Société archéologique du Finistère, tome 25 (1898). Article de Henri Bourde de la Rougerie.

19 Absence d'héritier mâle dans une succession.

20 « La noblesse de Bretagne devant la Chambre de réformation 1668-1671 » - Comte de Rosmorduc (1896), tome 1, pages 32 à 60.

À l'automne 1590, les nobles séditeux mettent le siège devant le château qui avait déjà capitulé en juillet de la même année<sup>21</sup>.

Ils sont accompagnés d'*une grande multitude de populace de tout le pays de Bas-Léon*<sup>22</sup>, peut-être à cause de la présence parmi les assiégés du sieur de Kerandraon, Guillaume (ou Claude<sup>23</sup>) de Kerouzere, proche parent et lieutenant du propriétaire du château.

Ce sire de Kerandraon, *homme vaillant mais cruel*<sup>24</sup> était en effet honni de toute la population rurale en raison de ses nombreuses exactions dans le pays. Devant la résistance de la puissante forteresse, les assaillants recherchèrent un canon. On se le procura auprès de Vincent de Ploeuc, sire du Breignou en Plouvien et époux de Mauricette de Goulaine, qui était beau-frère du seigneur de Goulaine, vicomte de Coatquen. La pièce permit d'ouvrir une brèche dans la muraille et le château capitula vers le 10 novembre. Malgré les promesses des vainqueurs, les chefs des assiégés furent assaillis par la populace. La plupart eurent la vie sauve, mais Guillaume de Kerouzere fut massacré en expiation de ses forfaits alors que, déguisé pour se faire oublier, il tentait de s'enfuir.

De son épouse Claudine de Lesmais, dame de Morizur, il avait eu au moins un fils, Vincent. Nous n'avons pu recueillir que des renseignements assez lacunaires sur ce Vincent de Kerouzere, sieur de Kerandraon.

Selon l'érudit Louis Le Guennec, ce rejeton était né à Plouguerneau et il fut le digne fils de son soudard de père. Il ne recula devant aucun forfait : crimes, extorsions, enlèvements... et eut, semble-t-il, des relations houleuses avec Dom Michel Le Nobletz, son dit *voisin et parent éloigné*.

Le religieux lui reprochait peut-être son inconduite et il n'échappa que par miracle à un assassinat par son cousin. Convaincu de crimes énormes, le dernier mâle Kerouzere de Kerandraon, de Kerasquer, de Morizur et d'autres lieux périt finalement la tête tranchée en la ville de Rennes<sup>25</sup>, vers 1633.

Il avait épousé Claude, fille aînée de Alain de Parcevaux, seigneur de Mezarnou. Elle ne lui donna que trois filles. L'aînée, Anne de Kerouzere, dame de Kerandraon, épousa François de Kerhoënt et la branche de Kerandraon se fondit au 17ème siècle dans la famille des seigneurs de Kerhoënt en la paroisse de Minihiy, de Trohéon en la paroisse de Sibiril, etc.

---

21 Ibid.

22 « Mémoires du chanoine Jean Moreau (vers 1552-1607) sur les guerres de la Ligue en Bretagne » publiés par Henri Waquet, archiviste honoraire du Finistère et correspondant de l'Institut (1960).

23 Bulletin de la Société archéologique du Finistère, tome 62 (1935). Article de Louis Le Guennec.

24 Op. cit.

25 Op. cit.

Le 26 mars 1654, fut acté un contrat de mariage entre Sébastien, chef de nom et d'arme de Kerhoent, de Kergounadec, de Coatanfao... et Demoiselle Marie-Renée de Kergoët, fille aînée de François de Kergoët, conseiller du Roi, parmi d'autres titres.

Sébastien était fils de feu François de Kerhoent mort le 2 Août 1642, en son vivant chevalier seigneur de Coëtenfao et de Kerautret, chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme de sa Chambre, et de noble et puissante dame Anne de Kerouzere douairière des dits lieux et propriétaire de Kerandraon, de Morizur, de Chef du Bois...

Anne de Kerouzere décéda après 1654, à une date qui nous restera inconnue. Un de ses fils, René de Kerhoent, hérita du titre de seigneur de Kerandraon. Ecclésiastique, dit *l'abbé de Coatanfao*, il était trésorier et chanoine de l'église cathédrale de Léon, député de son chapitre aux États de Bretagne qui se tenaient à Vitré vers 1700. Il mourut en cette ville sans postérité.

L'un de ses neveux, Jean-Sébastien de Kerhoent-Kergounadec, troisième fils de Sébastien, frère aîné de René, et de Marie-Renée de Kergoët, hérita du titre laissé vacant par la mort de l'abbé de Coatanfao, à la suite d'un partage en 1705.

Selon certaines sources, le nouveau seigneur de Kerandraon serait venu au monde au manoir de Morizur en Plouider. Cependant, il est plus vraisemblable qu'il naquit au château de Coatanfao en la paroisse de Séglien, évêché de Vannes, le 19 octobre 1676.

Page du Roi en 1690, il fit une longue et belle carrière militaire au service de Louis XIV. Plusieurs fois gravement blessé au combat, fait prisonnier lors de la bataille de Malplaquet en 1709, il fut nommé brigadier des armées et chevalier de Saint-Louis le 29 mars 1710. Gouverneur de Morlaix puis de Roscoff, de Saint-Pol de Léon et de l'île de Batz en 1723, il épousa Catherine de Rougé, marquise de Plessis-Bellières et baronne de Rostrenen, en l'église Saint-Eustache à Paris en 1729<sup>26</sup>. Il mourut sans descendance le 9 avril 1744.

Sa sœur benjamine Juliette de Kerhoent avait épousé Yves Charles Le Vicomte comte Du Romain seigneur de Coëtcodu et de Cohiniac, en 1688<sup>27</sup>. La famille de l'époux était probablement originaire du comté du Goëlo en l'évêché de Saint-Brieuc. Au décès de sa mère en 1734, leur fils aîné prénommé Yves-Charles comme son père, hérita de la part qui lui était dévolue.

Kerandraon et d'autres fiefs passèrent ainsi dans la mouvance de la famille Vicomte Du Romain.

En 1746, Yves-Charles se maria en secondes noces avec Constance Rouault de Gamaches.

Le couple n'eut apparemment que trois filles, dont l'aînée, Constance-Gabrielle devint dame d'honneur de la Princesse d'Orléans. Elle épousa en 1767 le comte Louis

26 Source : <https://gw.geneanet.org> (Yves Hamet)

27 « Le Mercure de France », 1688. Décembre, page 188.

Alexandre de Polignac, maréchal de camp, issu d'une très ancienne famille noble originaire d'Auvergne et de Saintonge. Le 18 février 1767, la *Gazette de France* fit état de la ratification par leurs Majestés et la Famille royale du contrat de mariage signé le 14 février<sup>28</sup> entre les futurs conjoints. Ils convolèrent une semaine plus tard.

La jeune mariée devint rapidement veuve ; Louis-Alexandre, capitaine de cavalerie au régiment de Clermont, décéda à Paris en 1768 à l'âge de vingt-cinq ans. Quelques mois plus tard, naquit cependant Alexandrine Constance Gabrielle de Polignac, leur fille. Elle avait quinze ans quand elle perdit sa mère qui était toujours dame d'honneur de la duchesse d'Orléans, en 1783.

Le 11 juillet 1786, Alexandrine Constance épousa Louis de la Boissière comte de Chambors, gentilhomme de Monsieur, comte d'Artois<sup>29</sup> et frère du Roi. Au début de la Révolution en 1789, bien introduit à la Cour de Versailles, l'époux commença par suivre avec bienveillance les réformes mises en place par les nouvelles autorités, tout en restant profondément dévoué à la famille royale.

Après la déchéance progressive du Roi Louis XVI, qui suivit sa fuite à Varennes en juin 1791, Alexandrine de Polignac et Louis de La Boissière émigrèrent. En conséquence leurs avoirs furent saisis par la Nation.

En 1796, ils sont établis au Portugal, où le comte exerce des responsabilités dans l'armée de ce pays.

La marquise de Polignac mourut à Lisbonne en 1799. Louis de la Boissière revint en France à la chute de l'Empire et refit carrière dans l'armée royale.

Quant au domaine congéable de Kerandraon, après le changement de propriétaire dû à la vente après sa confiscation, il continua à être exploité par Gabriel Laot, lointain descendant de Gabriel Déniel et de Catherine Berder de Kernilis qui avaient pris en fermage le manoir et ses dépendances vers l'année 1700.

---

28 <https://gallica.bnf.fr>. « La gazette de France » du 20 février 1767.

29 Futur Charles X, roi de France de 1824 à 1830.

## Les domaniers<sup>30</sup> au début du 18<sup>ème</sup> siècle

Au début du 18<sup>ème</sup> siècle, à l'instar de toutes les anciennes demeures nobles du quartier de Gorrebloue (Coatquenan, Kerdelant, Cosquer, Lanerzien...) le manoir de Kerandraon a été délaissé par ses propriétaires depuis au moins deux cents ans. Deux ménages de notables roturiers y cohabitent et exploitent le domaine congéable qui en dépend.

Gabriel Déniel et Catherine Berder se sont mariés le 6 février 1696 en l'église de Kernilis.

Selon l'acte de mariage, Gabriel Déniel est de Plouguerneau. Il demeure vraisemblablement à Kerandraon.

Catherine Berder est née sur la paroisse de Guissény en 1669. Veuve de Jean Chapalain décédé au manoir de Kérivès à proximité du bourg de Kernilis en 1694, elle avait donné le jour à trois enfants depuis son premier mariage à l'âge de quinze ans, une décennie auparavant. Les témoins du second mariage de Catherine Berder sont René Symon du Moustier de Kerverec, Guillaume Le Jeune de Kerbaronnou<sup>31</sup> et René Fily du Grouanec. Comme les témoins, les mariés savent aussi signer l'acte.

Catherine s'installe au manoir de Kerandraon avec son nouvel époux. Françoise, l'aînée des six enfants que le couple mit au monde arriva en novembre 1696. En 1724, elle se maria à Plouguerneau avec Hervé Sanquer de Plouneventer et s'établit à Locmelar, trêve de cette paroisse.

La moitié de la fratrie mourut en bas âge : Gabriel, une seconde Françoise et René en 1702, 1711 et 1712, respectivement.

Au début du 18<sup>ème</sup> siècle un second foyer demeure à Kerandraon. Il est composé de René Fily, sa femme Françoise Calvez et Marie, leur enfant baptisée le 24 septembre 1701. Son parrain fut Gabriel Déniel, associé et peut-être parent de René.

---

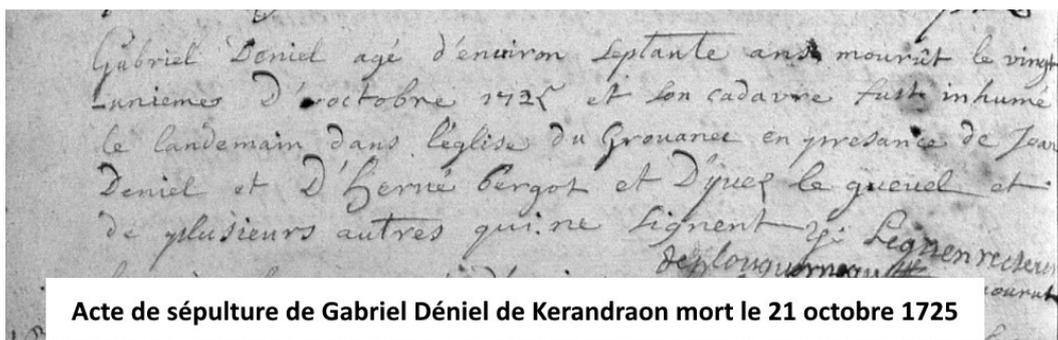
30 Tenanciers d'une exploitation louée selon un bail dit à domaine congéable (ou bail à convenant) par lequel le propriétaire du fonds, généralement un noble, cède à un preneur, moyennant un fermage annuel, la jouissance du bien y compris la propriété des *superfices et édifices*, ce que le tenancier dit *domanier* ou *colon* y plante (productions agricoles...) ou bâtit (maison, bâtiments...), le propriétaire se réservant toutefois les meilleurs arbres. Lors du congédiement du tenancier, le propriétaire reprend possession du tout en échange du versement d'une indemnité.

31 Il s'agit probablement de l'expert royal demeurant au manoir de Trébodennic en Ploudaniel cité par Louis Elegoet : « Une famille de paysans, onze générations de Bretons ». éditions Le Télégramme, 2004. Il fut aussi le parrain de Barbe, fille de Jean Le Chapalain et de Catherine Berder, baptisée à Kernilis en mai 1688.

Marie resta fille unique ; sa mère fut inhumée au Grouanec le 7 septembre 1704. Elle était âgée d'environ trente ans.

Six mois plus tard, René se remaria avec Marie Bergot, fille d'Hervé et de Claudine Roudaut, domaniers au manoir de Coatquenan. Ils mirent au monde au moins cinq enfants, tous nés à Kerandraon entre 1706 et 1723.

Les domaniers de Kerandraon moururent tous deux en 1725 : René Fily le 15 mars et Gabriel Déniel le 21 octobre. Tous deux furent inhumés au Grouanec<sup>32</sup>.



Jean, le fils aîné né à Kerandraon vers 1700, était sans doute destiné à succéder à son père.

Deux sœurs de Jean Déniel prénommées Marie survécurent à la mortalité infantile. La cadette mourut à l'âge de vingt-deux ans en 1729.

Le 15 février 1735, l'autre Marie née à Kerandraon le 27 novembre 1703, troisième enfant de Gabriel Déniel et de Marie Berder, convola avec Gabriel Le Daré de la trêve de Bourg-Blanc<sup>33</sup>. La cérémonie fut célébrée en la chapelle de Prat-Paul par permission de *Monseigneur*<sup>34</sup>. Les nouveaux époux et de nombreux témoins signent d'une belle écriture l'acte de mariage. Le gendre de Catherine Berder prend demeure à Kerandraon.

Ce fut peut-être la raison du départ de Kerandraon de Marie Bergot et de ses enfants pour Kermoyen, où elle mourut en 1747.

Jean Déniel prend pour épouse Marie Thépault, mineure âgée de dix-sept ans, le 29 juillet 1738. Le mariage fut autorisé par un décret de justice de la juridiction de Coatquenan datée du 19 juin et la bénédiction nuptiale put être exceptionnellement donnée en la chapelle du Grouanec grâce à la permission de Monseigneur l'évêque de Léon, obtenue le 20 juillet. En plus des mariés, les témoins qui signèrent l'acte furent Gabriel Daré, beau-frère de l'époux, Yves Thépault, frère de la mariée, Catherine Le Jeune sa mère, Prigent Le Jeune, son grand-père demeurant à Kerigoualc'h, Yves Le Guevel de Kerhuel, et d'autres.

32 Dans la paroisse de Plouguerneau, les sépultures des défunts demeurant dans la section de *Gorrebloue* avaient lieu au Grouanec. Sauf autorisation spéciale des autorités religieuses, les mariages et les baptêmes se déroulaient toujours en l'église paroissiale au bourg.

33 Simple lieu dit de la paroisse de Plouvien à l'origine, Bourg-Blanc était devenu une trêve de Plouvien en 1607.

34 Peut-être l'évêque de Léon, car l'acte ne mentionne ni le titre, ni le nom du personnage.

À l'instar de ceux de l'an 1725, les domaniers Jean Déniel et Gabriel Daré meurent tous deux à six mois d'intervalle et sont inhumés au Grouanec : le premier le 22 décembre 1740 et le second le 17 juin 1741. À Kerandraon, trois veuves se retrouvent à la tête de la grande exploitation agricole : Marie Berder, l'aïeule, Marie Déniel et Marie Thépault qui n'a pas encore vingt ans.

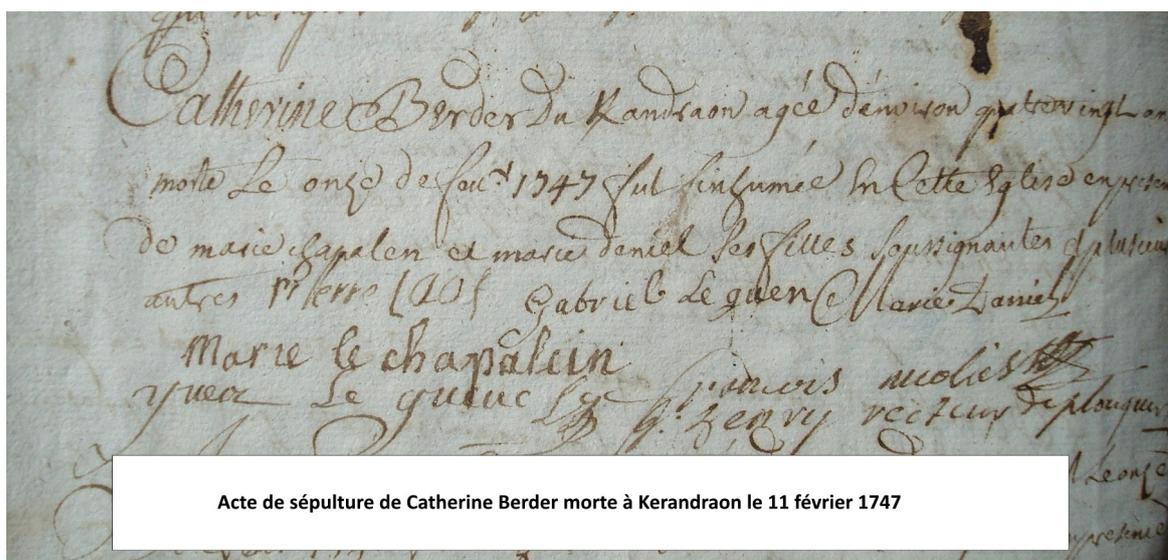
Marie Déniel se remarie un an plus tard. L'élu est Pierre Laot, de quatorze ans son cadet. Né en 1717 à Brouennou, paroisse aujourd'hui englobée dans la commune de Landéda, et il demeure à Lannilis.

Une fois de plus, le dit *Monseigneur* avalise la dérogation à la règle de la paroisse de Plouguerneau ; le 26 juin 1742, la cérémonie du mariage est donc célébrée en la chapelle du Grouanec, au lieu de l'église paroissiale du bourg. Parmi les témoins signataires de l'acte, on note De Kerven et Du Reun Cabon, notables de la paroisse.

Pierre Laot s'installe au manoir et prend la direction du domaine congéable. Marie Déniel lui donna deux garçons. Selon la coutume dans les familles des *honorable gens*, Gabriel né en 1744 est destiné à assurer la succession de ses parents. Yves, le cadet né en 1746, deviendra ecclésiastique.

Le 4 février 1744, Marie Thépault se remarie à son tour. En l'église de Plouguerneau, elle épouse Goulven Breton de la paroisse de Guissény. Veuf de Marie Loac décédée deux ans auparavant, il demeure à Kerrigent. Le couple y mettra au monde huit enfants.

Catherine Berder meurt à Kerandraon le 11 février 1747.



La belle signature de Yves Le Guével apparaît dans nombre d'actes paroissiaux concernant les familles de Kerandraon. Né en 1682, au manoir de Penzes dominant l'estuaire de l'Aber-Benoît vers Tariec en Plouvien, il avait suivi ses parents à Kerbabu. Le 19 juin 1708 à Plouguerneau, il épousa Marie âgée de quinze ans et s'installa comme gendre chez ses beaux-parents Guillaume Mazeas et Françoise Boucher qui demeuraient dans le quartier de Gorrebloue, probablement à Kerhuel, village situé à deux cents toises de Kerandraon.

Marie Mazeas mourut à l'âge de trente-trois ans, le jour de Noël 1723, et fut inhumée le lendemain en l'église du Grouanec. Elle n'avait pas eu d'enfant, semble-t-il.

Le 22 février 1724, Yves Le Guével se remaria avec Marie âgée d'environ trente ans. C'était l'unique enfant que René Fily, époux de Marie Bergot et domanier associé à Gabriel Déniel pour la tenure du domaine de Kerandraon, avait eu de son mariage avec Françoise Calvez morte en 1704.

Le mariage eut lieu en la chapelle privée de Kerandraon par autorisation de l'Ordinaire<sup>35</sup>.

La cérémonie put se dérouler en cet endroit car les nouveaux époux sont d'*honorable gens*, notables de la société paysanne ayant sans aucun doute des relations privilégiées avec la noblesse et les autorités religieuses. De telles autorisations sont rares : les mariages et les baptêmes ont habituellement lieu en l'église paroissiale de Plouguerneau.



Vestiges de murs de la chapelle Saint-Laurent vus de l'extérieur  
(Photo : André NICOLAS)

La chapelle qui, selon la tradition était dédiée à saint Laurent, est une dépendance du manoir. En 1841, à l'instar de celui-ci et des terres, elle appartient à Pierre et Gabriel

<sup>35</sup> Terme habituellement utilisé pour caractériser l'évêque d'un diocèse qui, par sa fonction, a une responsabilité juridique et a le pouvoir de juridiction dans tous les domaines de la vie ecclésiastique.

Rucard, lointains descendants de Gabriel Déniel. Sa superficie au sol est de soixante-trois mètres-carrés et elle est considérée comme bâtiment rural par le cadastre. Elle n'est sans doute plus dévolue au culte et disparaîtra jusqu'à son déblaiement et la mise en valeur de ses ruines par des habitants du village, il y a quelques dizaines d'années

Les mariés de 1724 devinrent les parents d'Yves et de Jan Le Guével cités comme témoins dans l'accident qui se produisit à Kerandraon le 24 juin 1743<sup>36</sup>.

En 2020, leurs descendants tiennent toujours une belle exploitation agricole à Kerhuel.

---

36 Source : [Un drame à Kerandraon en Plouguerneau en 1743](#). « Le 24 juin 1743, fête de la Saint-Jean. Un drame à Kerandraon en Plouguerneau ». A. Nicolas. 2017.

## Les domaniers à la veille de la Révolution

Le 26 juillet 1769, un grand mariage a lieu en l'église de Milizac. Deux garçons de Marie Déniel, Jean Le Daré et son demi-frère Gabriel Laot, épousent respectivement Jacquette et Françoise, filles de Jean Caill demeurant à Kerivot en Milizac et de Anne Marc décédée en 1765.

Les deux sœurs Caill suivent leurs époux à Kerandraon, où les deux couples cohabiteront donc désormais avec Marie Déniel et Pierre Laot.

Dès le 4 octobre 1769<sup>37</sup>, le bail du domaine est renouvelé à Gabriel. Pierre, son père, souhaite sans doute lui laisser la direction totale du domaine congéable. La cohabitation entre les trois ménages dura au moins jusqu'à 1781, année de la naissance à Kerandraon de Marie-Jacquette, quatrième enfant de Jean Le Daré et de sa femme.

Il est possible que la disparition de Pierre Laot, suivie de celle de Marie Déniel, fut la cause du départ de la famille vers un autre logis.

En 1790, quand leur fille aînée Marie-Anne épouse Claude Jaffrès de Lesmel en Plouguerneau, ils demeurent à Gouletquer à proximité du



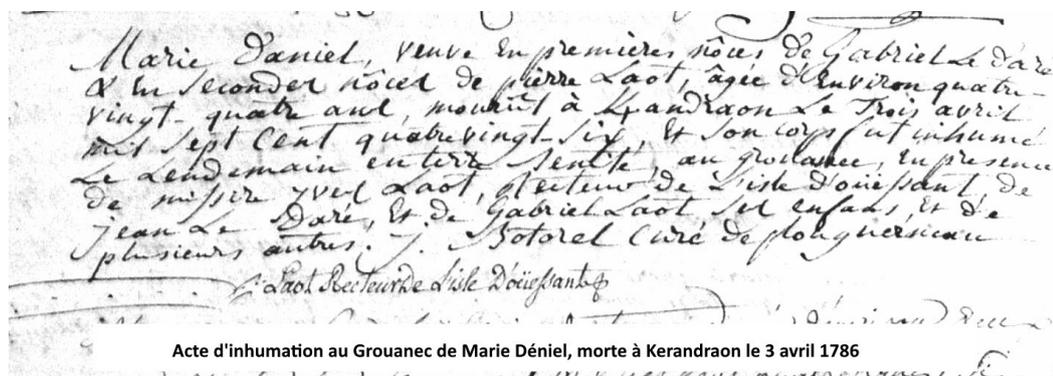
La porte d'entrée du manoir (15<sup>ème</sup> siècle) et le linteau de la porte de la cour intérieure bâtie par Pierre Laot, domanier en 1774.

37 Source : Procès- verbal de vente de Kerandraon comme bien national en l'an 6 (ADF 1Q 688).

bourg de Loc-Brévalaire. Ils suivirent la famille de leur gendre quand elle quitta cette commune vers 1800 pour s'établir au manoir du Bergot en Lannilis.

Jean Le Daré et Jacquette Caill y mourront en 1814 et en 1817, respectivement.

Pierre Laot avait été inhumé en la chapelle du Grouanec le 9 juin 1784. Yves, son fils cadet né en 1746, n'assista pas aux obsèques. Ordonné prêtre à Saint-Pol-de-Léon le 1<sup>er</sup> avril 1775, il venait d'être nommé recteur d'Ouessant en 1783 après être resté quelque temps vicaire dans sa paroisse natale. Son ordination fut peut-être la raison qui décida son père à graver le linteau de la porte d'accès à la cour intérieure du manoir de Kerandraon. Elle porte la mention : « FF : PIERRE LAOT 1774 ».



Son épouse, Marie Déniel, mourut à Kerandraon le 3 avril 1786 à l'âge canonique de quatre-vingt-trois ans. Le signataire de l'acte d'inhumation fut Yves Laot, son fils recteur d'Ouessant.

Les soubresauts dus à la Révolution firent que ce prêtre eut une existence assez mouvementée.

En février 1791, il refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé. Arrêté à Ouessant le 14 juillet, il fut conduit à la prison des Carmes à Brest. Libéré le 29 septembre de cette même année, il fut banni de sa cure et se réfugia à Plouguerneau où il vécut dans la clandestinité<sup>38</sup>. Selon la tradition familiale, il se cacha durant plusieurs années dans les taillis et les garennes de la rive droite de l'Aber-Wrach entre Kerandraon et Pont-Crac'h. Il survécut grâce à la nourriture fournie avec moult précautions par sa famille demeurant au manoir proche.

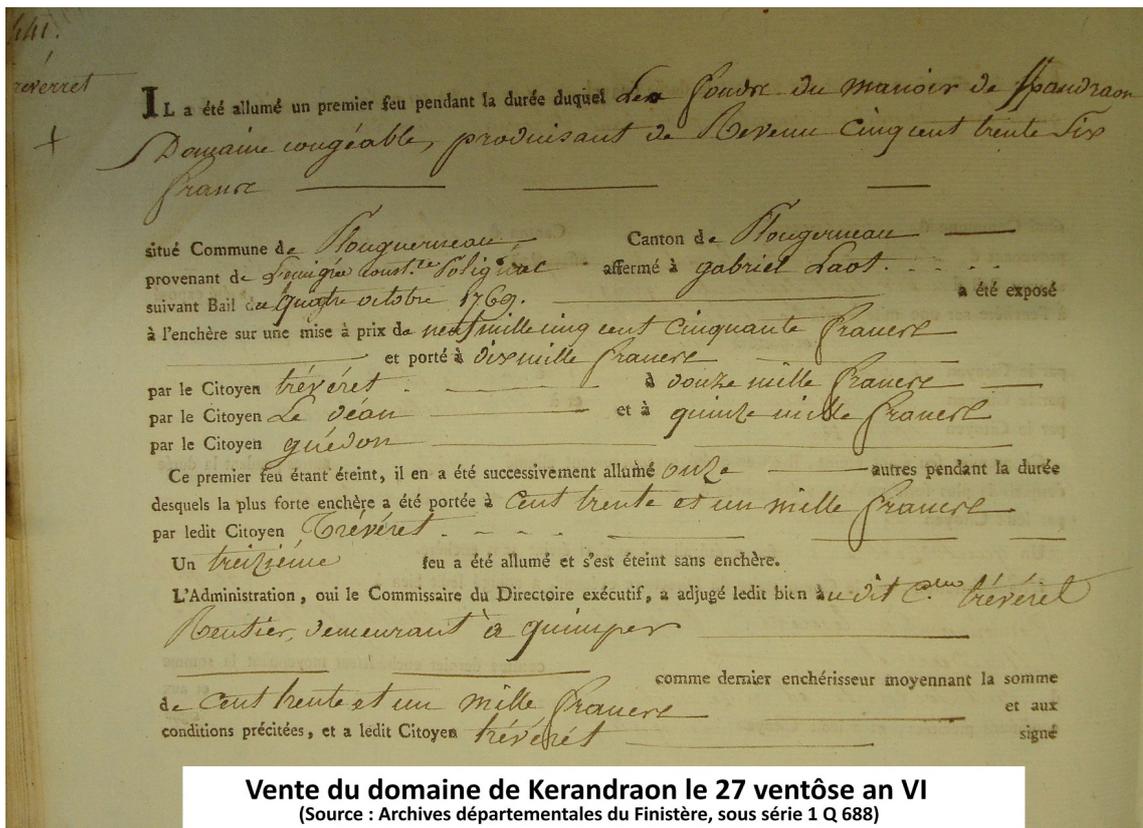
Avec le retour de la liberté de culte, Yves Laot regagna Ouessant en novembre 1800. Son ministère n'y dura que trois ans. Pour des raisons de santé, il fut nommé à Plouvien, mais il dut se retirer rapidement à Plouguerneau à cause de ses infirmités, peut-être conséquences de l'inconfort de son séjour dans la clandestinité. Finalement, il mourut au bourg de Plouguerneau le 5 mai 1808.

38 « Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie ». 1913. Diocèse de Quimper et de Léon. Notice sur la paroisse d'Ouessant par MM les chanoines Peyron & Abgrall.

## La Révolution et la vente comme bien national

Au début de la Révolution, le manoir de Kerandraon fait partie du domaine congéable affermé à Gabriel, fils de Pierre Laot. Toujours en vigueur, le bail de 1769 avait été accordé par la comtesse Constance-Gabrielle Le Vicomte Du Romain, veuve de Louis-Alexandre de Polignac depuis l'année précédente. Après le décès de la comtesse en 1783, sa fille unique Alexandrine-Constance âgée de quinze ans hérita de Kerandraon et du moulin du Diouris.

Elle suivit en émigration Louis de la Boissière, comte de Chambors, devenu son époux en 1786, et ses biens furent confisqués par la Nation.



Par conséquent, le 27 ventôse an VI, le manoir et ses dépendances sont mis en vente aux enchères. La mise à prix est de neuf mille cinq cent cinquante francs et trois adjudicataires font des offres. Les surenchères se succèdent et le domaine est

finalement emporté pour cent-trente-et-un mille francs par le citoyen Treverret, rentier à Quimper. Le montant est quatre fois supérieur à celui rapporté par le domaine congéable<sup>39</sup> de Kerdellant et douze fois la valeur de la métairie de Kerfaven et ses quatorze hectares, mise en adjudication à la même époque.

Le revenu annuel du domaine, estimé à rondelette somme de cinq cent-trente-six francs, ne fut sans doute pas étranger aux douze extinctions de bougies qui permirent de conclure la licitation.

L'acheteur, dit *citoyen de Treverret*, agit certainement comme prête-nom à Gabriel Laot pour qu'il puisse devenir propriétaire du domaine de Kerandraon, fort éloigné du lieu de vente situé à Quimper.

Il est sans doute l'un des deux fils de l'Écuyer Jean-Allain Léon de Treverret qui fut procureur du Roi et maire de Quimper, sénéchal de Cornouaille, président du Tiers-État aux États de Bretagne de 1772 puis sénéchal de Rennes. Cette famille originaire de Landerneau avait été, semble-t-il, anoblie vers la fin du 17<sup>ème</sup> siècle. À Plouguerneau, elle fut propriétaire, au moins depuis 1750 jusqu'à la fin des années 1960, de la grande ferme de Kernevez-Gorrebloue située à moins de sept cents toises de Kerandraon<sup>40</sup>.

La superficie des dépendances de l'ancien fief n'est pas précisée pour sa mise en vente. Cependant, on peut présumer que Kerandraon couvrait vers 1798 près de soixante hectares, chiffre résultant de l'état des sections du premier cadastre en 1840.

Au manoir, Gabriel Laot et Françoise Caill avaient mis au monde sept enfants entre 1771 et 1783. Marie-Renée, dite Renée, mourut à l'âge de trois ans et demi en 1779. Les autres survécurent aux maladies infantiles.

En 1794, une fratrie de six enfants vit avec leurs parents à Kerandraon.

Marie-Jeanne, l'aînée, resta célibataire et décéda à Kerandraon en 1839. Pierre épousa Marie-Anne Abiven de Grouanec-Coz le 17 pluviôse an II (5 février 1794) à la mairie de Kernilis<sup>41</sup> et s'établit comme gendre chez Yves Abiven et Marguerite Anton. Guillaume mourut à l'âge de quatorze ans le 26 messidor an VII.

Les trois autres enfants, Yves, Marie-Françoise et Marie-Anne, s'unirent respectivement à Marie-Catherine, François-Claude et Louis-Yves Rucard de Guiquello.

---

39 Domaine régi par un bail à domaine congéable (ou bail à convenant) par lequel le propriétaire du fonds, généralement un noble, cède à un preneur, moyennant un fermage annuel, la jouissance du bien y compris la propriété des « superficies et édifices », ce que le tenancier dit *domanier* y plante (productions agricoles...) ou bâtit (maison, bâtiments...), le propriétaire se réservant toutefois les meilleurs arbres. Lors du congédiement du tenancier, le propriétaire reprend possession du tout en échange du versement d'une indemnité.

40 Source : [aveu Carné 1751](#). « En l'an 1751, les fermiers du Comte de Carné, Vicomte de Coatquen... » André Nicolas (2020)

41 Faisant suite aux nouvelles dispositions révolutionnaires transformant les diocèses en départements, les sénéchaussées en districts et les paroisses en communes, la presque totalité des villages de la section de Gorrebloue en Plouguerneau, sauf Anteren et Enescadec, fut attachée à la commune de Kernilis de 1791 à 1795 environ. Kerfaven, Lannebeur, Kerandraon, Diouris, Kerhuel, Grouanec-Coz, etc. firent par conséquent partie de Kernilis de l'an 2 à l'an 4.

Selon la liste des *vassaux* du moulin du Diouris, le 22 nivôse an IV, Kerandraon est habité par un unique ménage de dix-sept têtes, ce qui laisse présumer qu'environ neuf domestiques sont employés pour exploiter le vaste domaine. Il y a, sans doute, en plus un certain nombre de journaliers saisonniers.

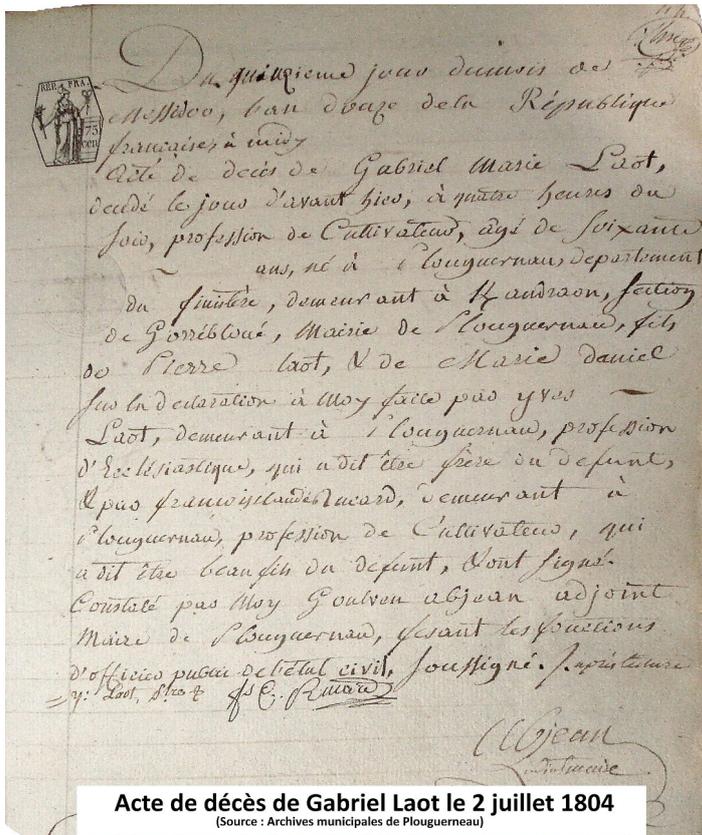
## Les mariages Laot-Rucard

En thermidor an X, des noces qui durent être mémorables eurent lieu au manoir.

Le 7 thermidor, Yves Laot âgé de vingt-quatre ans, cultivateur à Kerandraon, et Marie-Catherine Rucard âgée de trente ans s'étaient unis à Guiquello. Le mariage avait été prononcé par Pierre Rucard demeurant à Kergolestroc, père de la mariée et maire de cette commune qui disparut lors de la création de celle du Folgoët vers 1830. Pierre Rucard est veuf d'Anne André depuis 1793.

Dès la fin des noces, Yves vint s'établir comme gendre à Kergolestroc,

Le lendemain, 8 thermidor (27 juillet 1802), un double mariage se déroule en la mairie de Plouguerneau : Marie-Françoise et Marie-Anne Laot de Kerandraon, sœurs de Yves, épousent François-Claude et Louis-Yves Rucard, frères de Marie-Catherine. Les deux frères Rucard s'installent à Kerandraon chez leurs beaux-parents, Gabriel Laot et Françoise Caill.



Ils devinrent la souche des Rucard de Plouguerneau.

Leur frère Guillaume épousera quelque dix ans plus tard Marie-Françoise Mingam, veuve de Joseph Bourhis, meunière au Diouris.

En 1810, à Kergolestroc, Yves Laot et sa tante Marie-Anne André, veuve de Guillaume Le Gall, furent au nombre des huit donataires qui participèrent au rachat de la basilique du Folgoët, la sauvant ainsi de la destruction à laquelle la vouait son acquéreur, après sa vente comme bien national par les autorités révolutionnaires.

À Kerandraon, Gabriel Laot meurt le 13 messidor an XII dans sa soixantième année et ses deux gendres Rucard prennent les rênes du domaine.

## Le domaine de Kerandraon au début du 19ème siècle

C'est une belle exploitation agricole : en 1813 son cheptel équin compte dix chevaux, ce qui en fait le plus important troupeau des quelque quatre cents fermes que compte Plouguerneau<sup>42</sup>.

François Rucard et Marie-Françoise Laot meurent en 1825 et 1827, respectivement. Ils sont suivis dans la tombe, au Grouanec, par Louis Rucard en 1828. À la fin de la levée du cadastre napoléonien, la seule survivante des deux couples de 1802 est Marie-Anne Laot, veuve de Louis Rucard.

À l'achèvement du cadastre complété par l'état des sections vers 1840, les deux cousins Pierre et Gabriel Rucard, fils des mariés de l'an X, exploitent en commun le domaine de Kerandraon.

Il couvre un peu plus de cinquante-huit hectares, cent vingt journaux, ce qui est considérable pour l'époque.

Les dites terres labourables s'étendent sur vingt-trois hectares, principalement délimitées entre Kerandraon et les villages de Kerhuel et Dreinoc, les landes et garennes occupent dix-huit hectares situées principalement à gauche du chemin qui mène à Pont-Crac'h, les taillis couvrent plus de dix hectares le long de l'aber et les prés et pâtures environ six hectares. On compte aussi près de trente ares de futaies d'arbres probablement des essences nobles, comme des chênes, des hêtres, des ormes et des châtaigniers...

---

42 Archives départementales du Finistère, série H. 578 E Dépôt 4.

Source : ADF, sous séries 3P 196 / 1-2-3

Section cadastre	N° parcelle	Terres labourable (m²)	Courtils (m²)	Landes (m²)	Prés & pâtures (m²)	Taillis (m²)	Futaies (m²)	Bâtiments (m²)	Type bâtiment
H	904	9596							
	905	7930							
	906	11145							
	907			20311					
	908			13022					
	919	13051							
	920	5546							
	921			620					
	922							816	Aire & bâtiments ruraux
	923			432					
	924	13532							
	925	2138							
	926	6774							
	927	3338							
	928	3230							
	932						1760		
	933				15340				
	934				11747				
	935				4176				
	936							560	
	937	7739							
	938					480			
	939						4688		
	940			1578					
	941			508					
	942							1598	Maison & dépendances
	943							224	Maison & dépendances
	944							90	Maison
	945			645					
	946							63	Chapelle
	947	1584							
	948	4219							
	949					4801			
	950					544			
	951						6308		
	957					3683			
	958					1090			
	959							1140	
	960					1852			
	961				8542				
	962					729			
	963				16731				
964						2100			
965					6411				
966					1936				
967							64	Masure de moulin	
968					654				
969	12136								
970					6283				
971					4765				
973				8682					
974						68734			
975				56962					
976				8673					
977	7464								
1082	6646								
1083	6485								
1085	5292								
1086	5408								
G	1245					1128			
	1246				8232				
	1247				7310				
	1248					19129			
	1262				1217				
	1263				722				
	1264			1510					
	1265				4056				
	1266	3214							
	1267			6874					
	1268					950			
	1269				3231				
	1270						1094		
	1271	5813							
	1272			546					
	1273							48	Colombier
	1274	12728							
	1275	12956							
	1276	11304							
	1278	10178							
	1279	18801							
	1280	8883							
	1287	11396							
	1288			1294					
1289	2411								
1290			522						
1299			3994						
1300					781				
1301					2873				

Récapitulatifs	Terres labourables	Courtils	Landes	Prés & pâtures	Taillis	Futaies	Bâtiments et dépendances
Surfaces (m²)	230937	3783	178926	61650	104797	2794	2903

Total général : 585790m2 58ha 57a 90ca

## Le 19ème siècle au manoir

Selon le premier recensement officiel de la population qui eut lieu en 1836, Kerandraon compte vingt et un habitants cette année-là.

Ils sont répartis en deux foyers qui exploitent en commun le domaine agricole, selon le principe d'une société de ménages.

Le foyer le plus important est un matriarcat de douze membres dirigé par Marie-Jeanne Laot. Âgée de soixante-cinq ans, elle est qualifiée de propriétaire par l'agent recenseur. Fille aînée de Gabriel Laot et de Françoise Cail, les domaniers d'avant la Révolution, elle est célibataire et mourra à Kerandraon le 2 février 1839.

En 1842, ce décès aura pour conséquence que les propriétaires, ou les chefs d'exploitation, inscrits sur l'état des sections seront ses neveux par alliance, les cousins Pierre et Gabriel Rucard.

Veuve de Louis Rucard depuis 1828, Marie-Anne Laot cohabite avec Pierre, son fils aîné, âgé de trente-deux ans.

Il a épousé Marie-Jeanne, fille de Yves Paul et de Marie-Anne Anton de Lannebeur en 1833. Le couple a une fille d'un an prénommée Marie-Anne. Ils occupent sans doute la partie est du manoir, l'aile perpendiculaire au chemin devenue plus tard un bâtiment agricole.

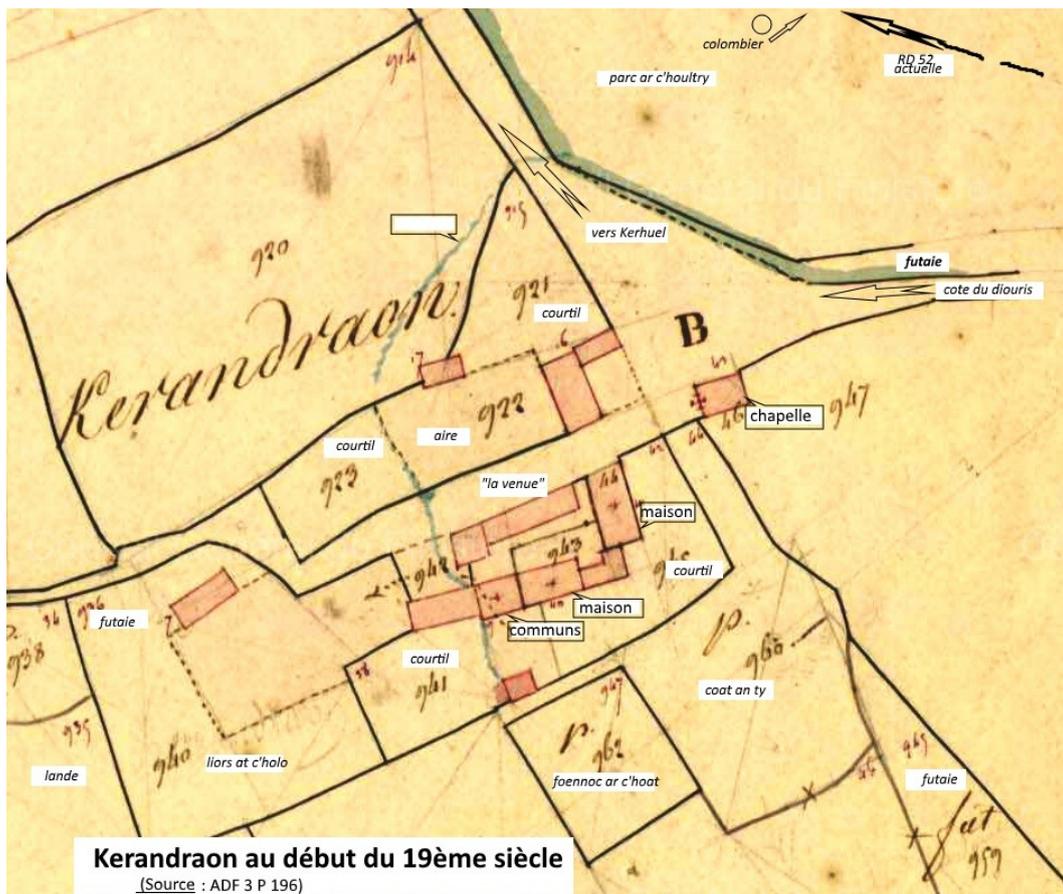
Sous le même toit vivent aussi quatre autres enfants de Marianne Laot. Ils ont survécu aux maladies infantiles et autres aléas de la santé, et ils sont toujours célibataires en 1836. Néanmoins, Marie-Jeanne convolera avec Yves Abjean de Keromnès<sup>43</sup> en 1845, Marie deviendra religieuse ursuline et Yves épousera Yvonne Roudaut de Croasprenn en 1855. Angèle ne se mariera pas.

Lors de ce dénombrement de la population de 1836, François-Marie Rucard, fils cadet de Marie-Anne, demeure à Lannebeur depuis son mariage en 1829 avec Marie-Françoise, fille de Jean Paul et d'Anne Anton. Son épouse est donc cousine de Marie-Jeanne qui demeure à Kerandraon depuis 1833.

François-Marie et Marie-Françoise Paul seront la source des Rucard, puis Landuré de Lannebeur.

---

43 Lieu-dit de Plouguerneau, toponyme aujourd'hui tombé en désuétude, qui semble correspondre à Kerferre-Vian.



Dans l'autre partie du manoir, demeure Gabriel Rucard. Âgé de trente ans, le cousin, et associé de Pierre pour l'exploitation de la ferme, est célibataire. Il habite en compagnie de son beau-frère Goulven Paul, veuf de Marie-Jeanne, fille aînée de François Rucard et de Marie-Françoise Laot, morte en 1833 à l'âge de trente ans, après moins de quatre ans de mariage.

Le couple avait donné naissance à deux fils : Yves qui vécut moins de trois ans, et Gabriel en 1833. Il ne se maria pas et mourut à Kerandraon en 1857, cinq ans avant son père.

Ce foyer abrite aussi Yvonne et Françoise Rucard, sœurs puînées de Gabriel. Yvonne décéda à l'âge de soixante-dix ans en 1885 ; elle était restée célibataire. En 1841, Françoise épousa Laurent Ogor demeurant au Passage<sup>44</sup>, où le couple s'établit.

Selon le cadastre levé vers cette époque, Kerandraon comprend trois maisons contiguës qui sont d'anciennes parties du manoir. Celle qui est le plus à l'ouest, la dépendance qui servira plus tard d'écurie, abrite probablement les sept domestiques permanents employés par les deux foyers. Pour les travaux agricoles, suivant les saisons, ils sont sans doute en plus épaulés par nombre de journaliers.

<sup>44</sup> *An treizh coz* : lieu situé en face de Paluden, au pied de Beg-ar C'hastel en Plouguerneau. S'y trouvait une cale utilisée pour les transbordements permettant les traversées de l'aber par embarcations, jusqu'à la construction du premier pont dit de *Paluden* vers 1850.

## Le partage de 1862

Le 17 octobre 1862, le partage de l'ancien fief de Kerandraon est rapporté par Maître Karuel de Merey, notaire à Lannilis.

Les terres du domaine ne formaient jusque là qu'une seule et même exploitation. Les parties concernées par le partage, sont les héritiers de Gabriel Laot mort à Kerandraon le 13 messidor an XII. L'une comprend les ayants droits de Louis Rucard et Marie-Anne Laot et l'autre ceux de François Rucard et Françoise Laot.

Le vieux manoir est déjà partagé en deux foyers, peut-être déjà depuis quelques décennies, à la suite du double mariage des frères Rucard avec les sœurs Laot le 8 thermidor an X, ou le décès du patriarche Gabriel Laot, deux ans plus tard.

En l'année 1861, on dénombre toujours deux ménages à Kerandraon.



L'un est composé de Pierre Rucard et de son épouse Marie-Jeanne-Paul. Fils de Louis Rucard et de Marie-Anne Laot, Pierre est né à Kerandraon en 1803. Marie-Jeanne est née à Lannebeur en 1810 de Marie-Anne Anton et d'Yves Paul, dans la belle demeure que son grand-père Goulven Anton fit bâtir vers 1792.

Marie-Anne Rucard, célibataire âgée de vingt-cinq ans, est leur unique fille après la disparition de ses frères, tous deux prénommés François-Marie emportés en 1840

et 1855 respectivement. Elle se mariera l'année suivante avec Yves Simier de Kernevez-Gorrebloue, grande ferme qu'il tenait avec son père Jean-Marie et son frère Joseph. Il viendra s'établir comme gendre à Kerandraon, sans doute promis à prendre la suite de son beau-père.

La maison abrite aussi Marie-Anne Laot, âgée de soixante-dix-huit ans et veuve de Louis Rucard, et Angèle, sa fille célibataire âgée d'une quarantaine d'années.

On emploie trois domestiques dont l'âge s'échelonne de vingt-neuf à dix-huit ans.

Marie-Anne, la dernière survivante des enfants de Gabriel Laot et de Françoise Caill, meurt en son hameau de naissance le 25 janvier 1867.

Après la mort de Marie-Anne Laot qui s'est éteinte à l'âge canonique de quatre-vingt-cinq ans, les deuils se succèdent dans l'ancien manoir.

Le 17 juin 1869, y meurt Jean-Marie Simier à l'âge de deux mois. C'était l'unique enfant d'Yves Simier et de Marie-Anne Rucard.

Le 10 juillet 1870, sa mère le suit dans la tombe. Née à Kerandraon en 1834, elle était la fille aînée, et la seule survivante, des trois enfants de Pierre Rucard et de Marie-Jeanne Paul. Son père succombe le 24 octobre 1871 à l'âge de soixante-huit ans et Marie-Jeanne Paul se retrouve à la tête de l'exploitation avec son gendre. Le foyer abrite aussi Angèle Rucard, sa belle-sœur célibataire âgée de cinquante-deux ans. On emploie cinq domestiques permanents.

L'agent recenseur de 1881 qualifie Angèle Rucard de chef d'exploitation. Probablement propriétaire du domaine, elle est âgée de soixante et un ans. Yves Simier a peut-être perdu la santé, car il meurt à Kerandraon le 7 mai 1883.

Lors du recensement de 1861, dans une autre partie du manoir, probablement les anciens communs, vivent Goulven Paul et sa belle-sœur Marie-Yvonne Rucard.

Depuis 1833 Goulven est veuf de Marie-Jeanne Rucard, sœur de Marie-Yvonne. Ils ne donnèrent naissance qu'à deux enfants : Yves mort à l'âge de trois ans en 1834. Gabriel, qui n'avait pas deux mois au décès de sa mère, est emporté à l'âge de vingt-quatre ans en 1857.

Ils emploient quatre domestiques : deux hommes et deux femmes dont l'âge s'échelonne de quarante-neuf à dix-sept ans.

En 1859, Goulven Paul avait perdu son beau-frère Gabriel Rucard, célibataire décédé à Kerandraon à l'âge de cinquante-quatre ans.

Lui-même meurt le 2 mars 1864 et Marie-Yvonne Rucard âgée de cinquante-quatre ans se retrouve seule à diriger l'exploitation du lot issu de François Rucard et de Marie-Françoise Laot.

## Le retour à Kerandraon de Françoise Rucard

Marie-Yvonne Rucard avait une sœur, Françoise, de quatre ans sa cadette.

Elle avait épousé Laurent Ogor, cultivateur au Passage, le 14 janvier 1841 et y demeurait depuis son mariage.

Le couple y mit au monde huit enfants. Parmi eux, Guillaume mourut à deux mois et demi en octobre 1851. Les sept autres atteignirent l'âge adulte.

À Kerandraon, il fallait un homme pour continuer à assurer l'exploitation de la ferme. Après la mort de Goulven Paul, Laurent Ogor quitta Le Passage et s'établit dans la ferme de Kerandraon, dont Françoise Rucard était copropriétaire indivis. La famille de Laurent Ogor vint donc cohabiter avec Marie-Yvonne Rucard, dite *propriétaire* par l'agent recenseur de 1866.

En 1872, cette partie du manoir abrite toujours le couple Ogor-Rucard, cinq de leurs enfants et leur tante âgée de soixante-deux ans.

On n'emploie plus que deux domestiques permanents. La plupart des enfants de Laurent, chef de l'exploitation ont largement atteint les capacités de travailler : leur âge s'échelonne entre vingt-sept ans pour Gabriel et douze pour Perrine.

Deux filles ont quitté le foyer. Caroline est mariée depuis 1868 avec Jean-Marie Roudaut et demeure à Prat-Paul. Marie-Gabrielle est aussi absente du foyer. En 1879, elle épousera Jean-Marie Abguillerm et s'établira à Kerveogan.

Pour Laurent Ogor, il ne reste que peu de temps à vivre ; il meurt à Kerandraon le 25 octobre 1874, quelques jours avant ses cinquante-neuf ans.

À la suite de la disparition de Marie-Yvonne, morte célibataire à l'âge de soixante-quinze ans le 30 mai 1885, il ne subsista plus que deux héritiers de cette ferme : Françoise Rucard et son beau-frère François Paul demeurant à Lannebeur. Il était veuf d'une sœur de Françoise : Marie-Anne décédée en 1842.

Pour rompre l'indivision, les deux copropriétaires mirent ces biens en vente.

L'adjudicataire en fut Françoise Rucard qui acquit la part de l'autre copropriétaire pour vingt-cinq mille francs le 16 novembre 1885.

Dans l'autre partie du vieux manoir, occupé par la descendance de Louis Rucard et de Marie-Anne Laot, Yves Simier disparaît sans postérité le 7 mai 1883. Il laisse sa belle-mère Marie-Jeanne Paul et sa tante par alliance, Angèle Rucard, assurer l'exploitation de la ferme. Entourées de domestiques et de journaliers, elles sont âgées de soixante-treize et soixante-quatre ans respectivement.

Sans doute à cause du poids des ans, les deux belles-sœurs se résolvent bientôt à quitter Kerandraon qui sera pris en fermage par Jean-Marie Léon et Marie-Yvonne Foricher, probablement à la Saint-Michel de 1885.

## **L'après Kerandraon pour les descendants des domaniers Laot**

Le 7 janvier 1886, Angèle Rucard accompagnée de quatre témoins, dicte son testament devant Maître Marzin notaire à Lannilis.

Elle demeure depuis quelques mois au bourg de Plouguerneau, rue du Cimetière. Voisine de Maître François-Servais Kérébel, notaire, elle vit avec Anne Perros originaire d'Anteren. La fidèle domestique âgée de trente-deux ans l'avait suivie lors de son départ de Kerandraon. Elle ne la quitta que pour devenir l'épouse de Goulven Ronvel de Lanrivan en 1890, et fut remplacée par Louise Laurans.

Angèle lègue aux enfants de Pierre Rucard, son neveu, la nue-propriété de Kerandraon. Pierre Rucard est fils de François-Marie, veuf de Marie-Françoise Paul décédée à Lannebeur en 1883.

Époux de Marie-Louise Simier native de Kernevez-Gorrebloue, Pierre Rucard était décédé depuis quelques années : selon l'état-civil de Kernilis, il avait été *trouvé mort sur la route* à Prat-ar-Venec en Kernilis le 28 décembre 1879.

Marie-Jeanne Rucard, sœur aînée d'Angèle, veuve de Yves Abjean de Kerferre-Vian est nommée usufruitière à compter du décès de la testatrice. Cette disposition devint caduque car Marie-Jeanne mourut sans descendance en 1894. Yves Rucard de Croaspren marié à Marie-Yvonne Roudaut, ou à défaut ses enfants, est institué légataire universel de tous les autres biens de la testatrice.

Angèle Rucard s'éteignit à près de quatre-vingt-huit ans le 12 mars 1907. Elle demeurait toujours dans son logement de la rue du Cimetière au bourg de Plouguerneau avec Louise Laurans.

Louis Rucard de Croaspren et sa sœur Marie-Jeanne, épouse de Jean Fily de Kervelere en Guissény, déclarèrent consentir à l'exécution du testament de 1886. Les cinq enfants de Pierre Rucard héritèrent par conséquent de la partie de Kerandraon issue du lot du partage de 1862, attribué aux ayants droit de Louis Rucard et Marie-Anne Laot.

À la mise en fermage de l'exploitation agricole, Marie-Jeanne Paul a déménagé de Kerandraon pour Ranargroas. Selon le recensement de 1886, elle demeure chez François Garven, son beau-frère devenu veuf de Marie-Yvonne Paul depuis février de cette année 1886.

Elle cohabite avec François et ses quatre enfants qui sont célibataires. L'âge des deux fils et des deux filles de la fratrie s'échelonne entre trente-deux et quarante-trois ans. Les enfants et les parents étaient tous nés à Lannebeur, qu'ils quittèrent pour Ranargroas vers 1855.

Marie-Jeanne Paul s'éteignit dans la maison Garven de Ranargroas le 29 juin 1890. Elle avait quatre-vingts ans.

Quatre mois auparavant, le 1<sup>er</sup> février 1890, François-Marie Garven, le benjamin de ses neveux avait épousé Marie Abernot. Il avait trente-sept ans et le couple mettra au monde trois garçons.

Nés dans la dernière décennie du 19<sup>ème</sup> siècle, ils n'échappèrent pas à la tourmente de la Grande Guerre.

L'aîné, Goulven, apparemment de santé assez fragile selon sa fiche de recrutement de l'armée, sera le seul survivant au conflit et le dernier représentant des Garven dans le hameau. Il décédera célibataire à Ranargroas en 1972 à l'âge de quatre-vingts ans.

Yves et Jean-Yves étaient morts depuis longtemps ; ils avaient été tués à l'ennemi dans le département de l'Aisne, à moins de trois mois d'intervalle en 1918. Ils avaient vingt-six et vingt-deux ans, respectivement.

Marie-Anne, une des filles de Pierre Rucard et Marie-Louise Simier épousa en 1891 Yves Kerdraon natif de Sant-Quenan. Le couple s'établit à Kerhuel où naquirent leurs sept enfants. Il y resta jusqu'en 1912 dans la grande maison qui deviendra la demeure de la famille Keryer durant une soixantaine d'années. Yves Kerdraon et Marie-Anne Rucard décédèrent tous deux à Irvillac.

Outre Perrine morte à l'âge de treize ans en 1885, tous les autres membres, deux frères et deux sœurs, de la fratrie issue de Pierre Rucard et Marie-Louise Simier finirent leurs jours à Plouguerneau. La dernière fut Marie-Louise, au Bourg en 1954.

## L'épilogue de la saga Laot-Rucard à Kerandraon

Kerandraon compte toujours deux foyers en 1886.

L'un comprend Françoise Rucard, veuve de Laurent Ogor depuis une douzaine d'années. Déjà propriétaire de la moitié du lot attribué aux descendants de ses parents, lors du partage de 1862, elle était devenue propriétaire par adjudication de la seconde moitié en 1885.

Désormais, à plus de soixante-dix ans, elle est donc à la tête d'une exploitation d'une trentaine d'hectares secondée par ses enfants Gabriel, quarante et un ans, et Perrine, vingt-six ans. Ils sont aidés par trois domestiques.

La dernière survivante des enfants de François Rucard et de Marie-Françoise Laot s'éteint à Kerandraon le jour de Noël 1887.

En 1889, la ferme fut partagée entre ses sept ayants-droit.

Par suite d'échanges ou de rachats de terres entre ces héritiers en 1891 et 1899, le lot issu du partage de 1862 devint deux fermes bien distinctes à la fin du 19ème siècle : l'une possédée par Caroline Ogor et Jean-Marie Roudaut, cultivateurs à Kerandraon, et l'autre par Perrine Ogor.

En 1891, Kerandraon compte trois feux.

Perrine âgée de trente-trois ans, est la benjamine de la fratrie issue de Laurent Ogor et de Françoise Rucard. Elle demeure dans la partie du vieux manoir qui fut attribuée à ses grands-parents maternels. Célibataire, elle emploie deux domestiques : Guillaume Briant et Marie-Yvonne Vouch.

Elle s'unira l'année suivante avec François Bleunven, tenancier à Tréglonou. Il était fils de Gabriel meunier au moulin du Carpont entre 1856 et 1867, devenu commerçant au bourg de Plouguerneau.

Ce mariage entraîna la fermeture de l'habitat de Perrine Ogor à Kerandraon. Le couple élit domicile au bourg de Tréglonou où François Bleunven était tenancier et buraliste.

La sœur de Perrine, Caroline née au Passage en 1843, avait épousé Jean-Marie Roudaut de Lanquenau le 31 décembre 1868. Dès leur mariage, ils s'installent à Prat-Paul et y demeurent au moins jusqu'à 1887.

En 1891, avec leurs quatre enfants survivants, car la moitié de la fratrie a disparu en bas âge, ils habitent à Kerandraon dans la maison neuve qui vient d'être bâtie sur la grande aire à l'ouest de l'ancien manoir.

Ils y mourront tous deux : Caroline s'éteint en 1909, trois ans après Jean-Marie Roudaut.

Trois des quatre descendants qui les y avaient suivis resteront célibataires. Le dernier sera Laurent Roudaut décédé dans la même demeure en 1947. Il suivait dans la tombe sa sœur Perrine.

Née à Prat-Paul en 1878, elle avait épousé Jean-Louis Le Jeune de Gueleran en 1912 et était morte à Kerandraon en 1941. L'un de leurs deux gendres tiendra cette ferme jusqu'au début des années 1970. L'autre était entrepreneur et commerçant au hameau du Grouanec.

## Des nouveaux propriétaires à Kerandraon !

Le 6 mai 1910, Perrine Ogor commerçante au bourg de Tréglonou, devenue veuve de François Bleuven en 1906, vend sa ferme issue des transactions qui eurent lieu après le partage qui suivit le décès de sa mère Françoise Rucard en 1887.

Les acheteurs sont Jean-Louis Berthouloux marié à Françoise Kervella, et leurs cinq enfants célibataires majeurs. Ils habitent à Kerferre-Vras à proximité du bourg de Plouguerneau.

L'exploitation qui couvre six hectares de terres labourables, deux hectares de prés et pâtures et neuf hectares de garennes, taillis et futaies, est vendue pour dix-sept mille francs avec la maison d'habitation, ses dépendances, l'ancien placître et les ruines de la chapelle Saint-Laurent. Cet emplacement, dit *non-garanti*, de trois ares et demi est dénommé *toul mannoù*<sup>45</sup>, ce qui ne laisse aucun doute quant à son utilisation.

Ce fait nous fut confirmé par un petit-fils de Jean-Louis Berthouloux. Il était cultivateur de la ferme achetée par ses ascendants. Devenu retraité, il débroya l'endroit et mit en valeur les ruines, il y a quelques années.



Vestiges de la chapelle de Kerandraon vers 2010  
Photo : André Nicolas

---

45 Décharge.

## Des locataires à Kerandraon !

La ferme achetée par Jean-Louis Berthouloux en 1910 était inoccupée en 1896, peut-être depuis le mariage de Perrine Ogor.

Elle fut sans doute mise en location peu après, car en 1898 elle est tenue par Nicolas Fily et Marie Lescop sa femme, tous deux originaires de Lannilis. Ils n'y restèrent que peu de temps. En 1904, l'exploitation est affermée jusqu'à la Saint-Michel 1913 à Henri Roudaut originaire du bourg de Plouguerneau. En 1906, célibataire âgé de trente ans, il héberge sa mère Marie-Anne Queffurus, soixante-six ans, et il emploie deux domestiques.

Le 15 février 1908, Henri se marie avec Marie-Françoise Calvez de Kerlouron-Vras en Kernilis. À Kerandraon, ils mettent au monde deux enfants, mais Henri meurt le 1<sup>er</sup> avril 1911. Sa veuve épousera douze ans plus tard Louis Galliou de Lanarvily. Elle mourra à Castel-Nevez en cette commune en 1971.

La famille Berthouloux prend possession de leur acquisition à la fin du bail d'Henri Roudaut. Elle demeure toujours dans leur partie du manoir en 2020.

En 1901, Jean-Marie Léon et sa femme Marie-Yvonne Foricher tiennent en ferme le lot qui avait été attribuée aux ayants-droit de Louis Rucard et de Marie-Anne Laot en 1862. Marié à Plouvien en 1881, le couple venait de Keraredo et emploie quatre domestiques en 1886. Quinze ans plus tard, ils exploitent toujours la ferme aidés de leur fille Joséphine née à Keraredo en Plouvien en 1884 et Jean Bossard domestique âgé de cinquante-sept ans.

Ils repartiront vers Keraredo vers 1906.

Lors du recensement de cette année 1906, François Ven et ses enfants Jean, Thérèse et Perrine avaient remplacé Jean-Marie Léon à Kerandraon. La maison hébergeait aussi Jean Cabon, beau-frère de François qui était veuf de Marie-Françoise Cabon. Originaires tous deux de Prat-Kerougoun, les deux parents s'étaient mariés à Plouguerneau en 1864. Il s'étaient établis dans ce village avant de partir pour Ty-Glas en Plabennec où naquirent leurs derniers enfants Perrine et Yves. Ils revinrent à Plouguerneau à la ferme du Colombier, où Marie-Françoise mourut en 1889.

Cette année-là, Yves Ven est absent. Après avoir été ajourné pour l'armée en 1903, il est incorporé au 19<sup>ème</sup> RI de novembre 1904 jusqu'à septembre 1906. Il retrouva ce régiment huit ans plus tard, mobilisé le 1<sup>er</sup> août 1914. Après avoir bénéficié d'une

certaine « chance » dans cette unité qui fut décimée à plusieurs reprises dès le début de la Grande Guerre, Yves le Ven mourut de maladie. Il est décédé en août 1918 à l'hôpital mixte de Montpellier d'une grippe contractée en service.

Ses restes furent exhumés et ils arrivèrent en gare de Morlaix le 6 mars 1923, pour être dirigés sur Plouguerneau, où son nom est gravé sur le monument aux morts.

Son frère Jean revint de la guerre. Radié de l'inscription maritime cinq ans après la fin de son service militaire dans la Marine, il passa dans la réserve de l'armée de terre. Mobilisé au 87<sup>ème</sup> RTI<sup>46</sup> le 2 août 1914, puis affecté au 5<sup>ème</sup> RG<sup>47</sup> en 1915, il fut démobilisé en décembre 1918 et se retira à Kerandraon dans la ferme louée par Marie-Louise Rucard, devenue veuve de André Abjean en 1916.

Après 1926 la famille quitta Kerandraon, qu'elle tenait depuis plus de deux décennies, pour s'établir au Guelmeur à proximité du bourg de Plouguerneau. François Ven y décéda en 1930 à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. Ses enfants, Jean et Thérèse, le suivirent dans la tombe en 1950 et 1953. Tous deux étaient restés célibataires .

Yves Pronost et Louise Guénégan, installés à Lannebeur après leur départ de Lanven vers 1919, les remplacèrent comme fermiers. Cette famille qui commençait probablement à se sentir à l'étroit dans leur ferme, avec leurs nombreux enfants parvenus à l'âge adulte, se partagea entre les deux exploitations de Kerandraon et de Lannebeur en 1929.

En 1931, dans ce dernier village, demeurent Yves Pronost âgé de cinquante ans, sa femme et six de leurs enfants. Parmi eux, Louis a dix-neuf ans. Les autres sont les plus jeunes de la fratrie. Né en 1919, Claude est dit *cultivateur* par l'agent recenseur. Il se dirigera bientôt vers une autre voie et sera ordonné prêtre en 1948 après son retour de captivité en Allemagne. Vicaire de la paroisse de Landerneau de 1956 jusqu'à son décès prématuré en 1971, il fut sans doute un personnage charismatique car cette ville donna son nom à une résidence pour personnes âgées et dépendantes.

L'oncle Louis est frère un cadet d'Yves Pronost. En 1931, célibataire âgé de quarante-neuf ans, il tient la ferme de Kerandraon et ses dix-huit hectares, assisté par sa nièce Marie et ses neveux François et Jean-Marie. Il héberge aussi son oncle Pierre Morvan âgé de soixante-dix ans, qui mourra à Kerandraon en 1940.

Le 26 novembre 1935, un triple mariage a lieu en la mairie de Plouguerneau : trois enfants d'Yves Pronost et de Louise Guénégan se marient. Louis qui demeure à Kerandraon épouse Madeleine Nicolas de Kerezoc. François de Lannebeur convole avec Gabrielle Guiavarch du Barguet et Marie épouse François Guiavarch, frère de Gabrielle.

Louis s'installe comme gendre à Kerezoc, François au Barguet et Marie reste tenir la ferme de Lannebeur avec son époux.

---

46 Régiment territorial d'infanterie.

47 Régiment de génie

En 1936 à Kerandraon, Louis, l'oncle célibataire a conservé sa place dans l'exploitation désormais tenue par Yves Pronost, sa femme Louise Guénégan, et leurs trois plus jeunes enfants : Françoise, Marie-Jeanne et Pierre. Il se sont installés dans cette maison beaucoup plus vaste que celle de Lannebeur.

En 1943, Françoise épouse François, *Saik ar C'halvez* de Kerneac'h-an-Traon, qui s'installe chez ses beaux-parents. Il tiendra la ferme jusqu'à sa retraite vers 1985. Avec *Saik* disparaît l'activité agricole de cette belle exploitation. Les terres labourables seront louées aux cultivateurs de Kerhuel et Cozquer.

Après le décès de *Saik* en 2003, *Soaz* Pronost restera la seule occupante de l'ancien manoir jusqu'à sa mort en 2016.



Une partie des bâtiments agricoles et les terrains boisés longeant l'ancienne voie charretière menant du Diouris à Kerandraon furent acquis par Yves Calvez, fils de *Saik*, en 2008.

Le démembrement de l'ancien fief se poursuivit. En 2017, le vieux manoir fut vendu puis rénové par les nouveaux propriétaires.

Les anciennes parcelles d'une superficie de plus de trois hectares et demi de landes et de taillis nommées *goarem an Diouris bras* sur le cadastre napoléonien sont aujourd'hui entièrement boisées et traversées par la nouvelle route<sup>48</sup> de Gouesnou vers les grèves du Vougot depuis 1890. Comme les anciens prés salés, de nos jours couverts de roseaux, qui bordent la rive droite de l'Aber-Wrach, elles furent intégrées en zone de préemption, puis acquises par le département du Finistère au titre de « Zone naturelle à protéger » vers 2020.

---

48 Route départementale N° 52.

## Kerandraon et la modernisation du réseau routier vers 1890

Un arrêté du préfet du Finistère du 27 mars 1862 avait lancé le projet de l'aménagement jusqu'à la mer d'une route permettant de faciliter les liaisons entre Brest et certaines communes littorales comme Guissény et Plouguerneau.

Partant de Gouesnou, cette future route départementale passerait par le bourg de Plouvien, puis le hameau du Diouris avant de joindre les grèves du Vougot, à dessein sans doute de faciliter les échanges de goémon, de sable marin et de bois entre la côte léonarde et les fermes de l'intérieur.

Avant la création de cette nouvelle voie, la liaison la plus aisée entre le bourg de Plouvien et le Diouris était de suivre une série de chemins aboutissant au gros village de Keraredo.

De là, deux possibilités s'offraient aux charretiers. La première était de passer par Kerabo et d'emprunter ensuite *an hent coz*, tronçon d'une ancienne voie romaine selon la tradition, pour descendre vers Le Diouris. L'autre solution, sans doute la plus directe, était de prendre le chemin dit *de Plouvien à Kernilis* sur le cadastre napoléonien et de passer la rivière de l'Aber-Wrach par le gué de Douar-ar-Parc, pour rallier le territoire de la commune de Plouguerneau.

Pour atteindre le littoral à partir du Diouris, le vieux chemin qui relie le moulin du Diouris à l'ancien manoir de Kerandraon et Kerhuel, est pentu et fort peu commode. L'alternative est d'emprunter les montées vers Kerfaven par *ar c'han* ou Lannebeur par *creac'h ar mut*, mais ces voies ne sont guère plus carrossables.

Pour atteindre Kerhuel, la voie projetée permettra de s'affranchir de ces désagréments, mais des travaux de terrassement importants seront nécessaires à travers les taillis et les landes pour atténuer les pentes en suivant le flanc du coteau qui descend vers l'aber. Après Kerhuel, la nouvelle route sera un élargissement de la série de chemins vicinaux existant vers Cosquer, Coatquenau et Pont-ar-Vignon, d'où elle joindra les grèves du Vougot par une nouvelle route aménagée au travers de garennes et de landes vers Leuré.

En application d'une loi de 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, le 26 août 1887 le Conseil général du Finistère dresse le tableau récapitulatif des terrains à acquérir et les indemnités qui seront versées aux propriétaires<sup>49</sup>.

Pour quitter Le Diouris, la nouvelle route passera principalement par les propriétés d'Angèle, de Marie-Jeanne et de Françoise Rucard et celles d'Amélie Bourhis de Landerneau, propriétaire du moulin du Diouris et de ses dépendances.

Les formalités sont rapidement menées et les actes de vente sont signés avant la fin de septembre 1887. La plupart des paiements qui comportent, outre la valeur des terres,

<sup>49</sup> Archives départementales du Finistère, sous-série 3 O 238.

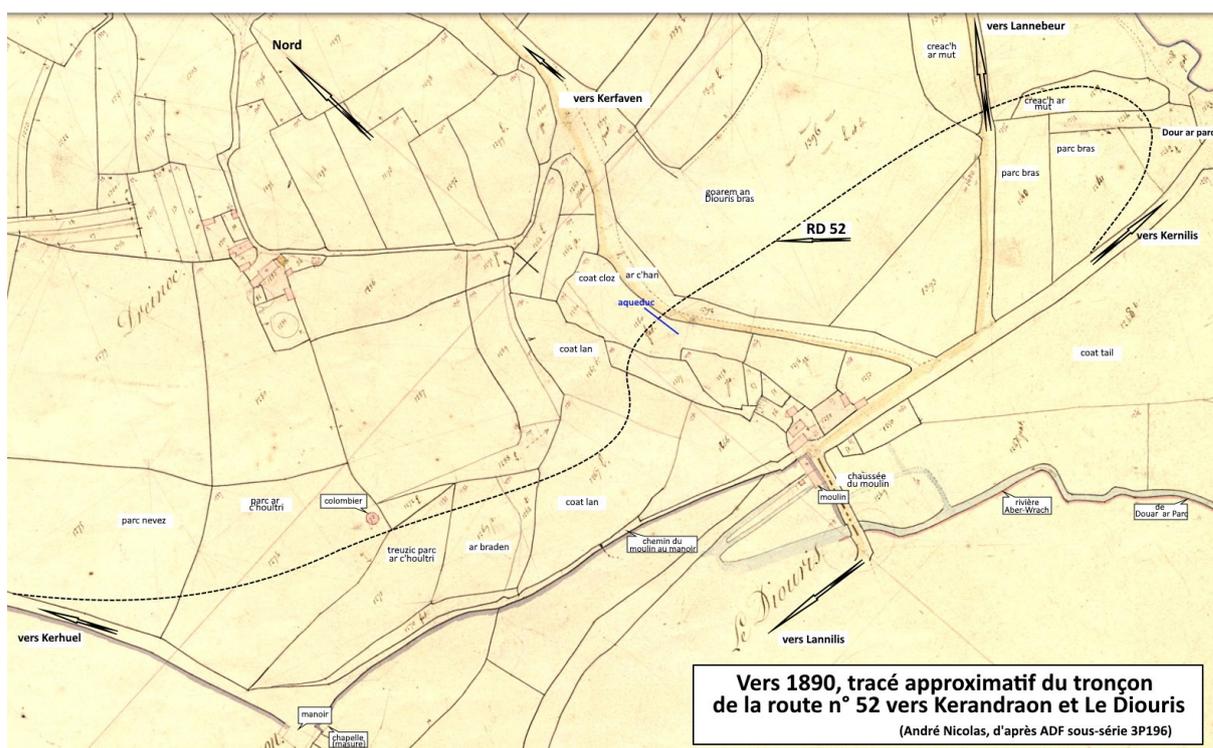
des indemnités pour l'abattage de deux cent cinquante arbres, sont versés avant la fin de l'année.

Les fermiers que sont Jean-Marie Léon à Kerandraon et Jean Calvez au Diouris sont dédommagés en dites *années de non-jouissance*.

Les travaux, sans doute compliqués par un sol rocheux granitique, le comblement d'un vallon et la construction d'un aqueduc souterrain pour l'eau du ruisseau qui descend de Kerfaven et du Dreinoc, vers l'étang du moulin du Diouris sont achevés avant 1894.

Le 22 mai de cette année-là, le budget primitif de Plouguerneau pour 1895 est présenté au Conseil municipal. Plus de quatre mille francs, soit près de soixante pour cent du total du budget pour les voies de circulation de la commune, sont alloués à l'entretien des quatre chemins de grande communication. Parmi ceux-ci figure le nouveau chemin numéroté cinquante-deux.

On note cependant que la voirie coûte cher et que, pour ne pas délaissier l'entretien des chemins vicinaux ordinaires, il faudra avoir recours à des centimes extraordinaires durant cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1895. On déplore aussi que l'absence de parapets sur la chaussée du moulin de Coatquenau, où passe la nouvelle route, a été la cause d'accidents. Leur construction est remise à plus tard.



Le colombier du vieux manoir de Kerandraon fut démoli au cours de ces travaux. La nouvelle route traverse en effet le champ dit *parc ar c'houltri*. De nos jours, il n'en reste pas un vestige, sauf ses pierres qui auraient été réutilisées pour bâtir la maison située à la sortie du Diouris, au bord de la route départementale menant de Lannilis vers Kernilis.

# Les moulins de Kerandraon et le hameau du Diouris

À l'instar de toutes les seigneuries, Kerandraon possédait des moulins.

L'un d'eux est bien mystérieux ; il ne fut probablement jamais habité de manière permanente et il était déjà qualifié de *masure* au moment de la levée du cadastre napoléonien dans la première moitié du dix-neuvième siècle. L'autre fut durant des siècles le moulin le plus important de la paroisse, puis de la commune de Plouguerneau. Il est aujourd'hui désaffecté depuis une cinquantaine d'années.

## Milin ar Stang, *ar vilin coz*

Le sentier, qui permet d'accéder au Stang en partant du Diouris, longe une large tranchée qui ressemble à un ancien bras artificiel de l'aber. Il est aujourd'hui envasé et couvert de végétation mais, il y a moins de cinquante ans, on pouvait imaginer qu'il s'agissait d'un ancien canal latéral rendant possible le halage d'embarcations entre le Stang et le Diouris.

De là, il était possible de charroyer des marchandises entre la mer et l'intérieur des terres, en particulier vers l'ancienne forteresse des seigneurs de Carman située à moins de deux kilomètres en amont sur la rivière.

Abandonné depuis longtemps par ses occupants au profit du château de Maillé en Plounevez-Lochrist, le château-fort ruiné vers le début du 17<sup>ème</sup> siècle disparut totalement au cours du siècle suivant<sup>50</sup>. Ses murailles servirent longtemps de carrière de pierres, notamment pour reconstruire l'église de Kernilis et partiellement celle de Saint-Michel de Lesneven.

À huit cents mètres environ, en aval du Diouris sur l'Aber-Wrac'h, il existe les vestiges d'un moulin dit *ar Vilin Goz* par les anciens du village de Kerandraon.



Il figure sur le cadastre napoléonien comme *Milin ar Stang*. Propriété des cousins Pierre et Gabriel Rucard de Kerandraon, il est considéré comme bâtiment rural et qualifié de mesure dans l'état des sections.

C'est la seule trace écrite que nous ayons trouvée à propos de l'histoire de cet édifice.

A cette époque, il est certainement déjà désaffecté, peut-être depuis longtemps. La configuration de son emplacement permet de douter de son efficacité. Il fut, probablement, bâti comme moulin à marée avec un barrage et un canal artificiel permettant de forcer le courant, au flux et au reflux, vers sa roue motrice.

On peut aussi comprendre que son fonctionnement aurait pu aussi être perturbé par le moulin qui avait été bâti vers 1800 sur Pont Crac'h, situé à seulement mille cinq cents mètres en aval. Ce moulin qui fut l'objet de récriminations de la part de Guillaume Rucard propriétaire du moulin du Diouris, n'eut qu'une existence éphémère et disparut avant 1830.

50 « Grandeur et décadence d'une illustre famille du Léon... ». Pierre Loaec. Les cahiers de l'Iroise N° 117. Janvier-Mars 1983.

Le moulin du Stang ne fut pas forcément un moulin à céréales, mais peut-être à lin ou un autre usage...

Le linteau sur le conduit d'eau porte des motifs étranges ; c'est peut-être une pierre récupérée sur un édifice plus ancien. D'après Benoît Huot<sup>51</sup>, il pourrait s'agir d'un ancien pilier de vannage réutilisé, qui avec un second identique permettait de positionner un dispositif de retenue et, ainsi, de régler la hauteur d'eau dans un bief ou un étang.



Possible pierre de vannage, réutilisée comme linteau d'un passage d'eau

(Photo : André Nicolas)

---

51 Président de l'association « Moulins du Finistère » (mars 2014).

## Le moulin du Diouris avant 1789

À quelques centaines de mètres en amont du manoir, au hameau du Diouris situé à l'extrême sud de la commune de Plouguerneau, le flot vient chaque jour mourir contre la chaussée d'un autre moulin.

Sur la façade principale de ce grand moulin, une pierre remarquable longue de près de cent cinquante centimètres est fort érodée par le poids des ans. L'historien Yves-Pascal Castel, en a déchiffré les restes des lettres de la gravure<sup>52</sup> : « *Cette maison fut faite... dame de Keralnaot (Kerandraon ?) en l'an 1549* » Le nom de cette dame de Kerandraon nous restera inconnu !

Il s'agit probablement d'une pierre provenant d'un moulin plus ancien, peut-être bâti en 1549. Sur un pilier, vestige d'un portail qui barrait le chemin montant vers le manoir, une autre pierre porte la date de 1588 d'après Yves Pascal Castel. Dans son article paru dans « *Le Progrès-Courrier* » du 6 novembre 1993, le même historien signale la présence d'une autre pierre, que nous n'avons pas retrouvée. Elle porterait la date de 1705 et il émet l'hypothèse d'une reconstruction du moulin cette année-là.

Le moulin du Diouris fut longtemps appelé le « moulin de Kerandraon ». De nombreuses sources en témoignent.

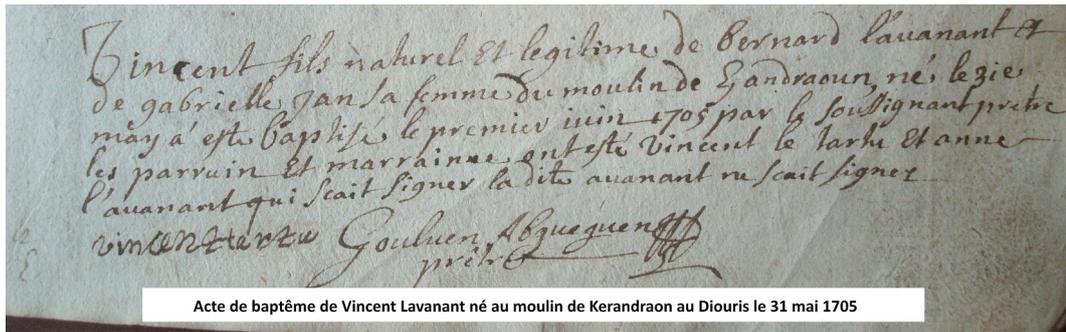
Parmi celles-ci, l'acte de baptême de François né le 30 novembre 1696. Ses parents, Bernard Lavanant et Gabrielle Jan, s'étaient mariés à Plouguerneau le 9 février de cette même année.

Bernard Lavanant était veuf de Marie Romp morte le 18 janvier 1694. Son épouse avait été inhumée en l'église du Grouanec, ce qui laisse présumer que le couple était venu s'établir au Diouris après avoir quitté le moulin de Kelerven où était venue au monde leur fille aînée, Jeanne, qui fut suivie d'autres enfants.

Au moulin de Kerandraon, les naissances se succèdent : Jean en 1699, Goulven en 1703, puis Vincent qui fut enterré au Grouanec le 16 juin 1705 à l'âge de trois semaines. L'acte de baptême de Jean Lavanant avait été cosigné par Claude Jubil, son parrain demeurant au moulin de Carman en Kernilis.

Bernard Lavanant mourut le 30 juillet 1718, sans doute au Diouris, et il fut inhumé au Grouanec. Les témoins cités dans l'acte de sépulture furent sa veuve, Goulven et Jeanne Lavanant, ses enfants, et Claude *Le Vourh*, son gendre.

52 « Découverte à Plouguerneau-le Diouris d'un Moulin de 1549... 06.11.93. » Collections numérisées – Diocèse de Quimper et Léon <https://bibliotheque.diocese-quimper.fr/>.



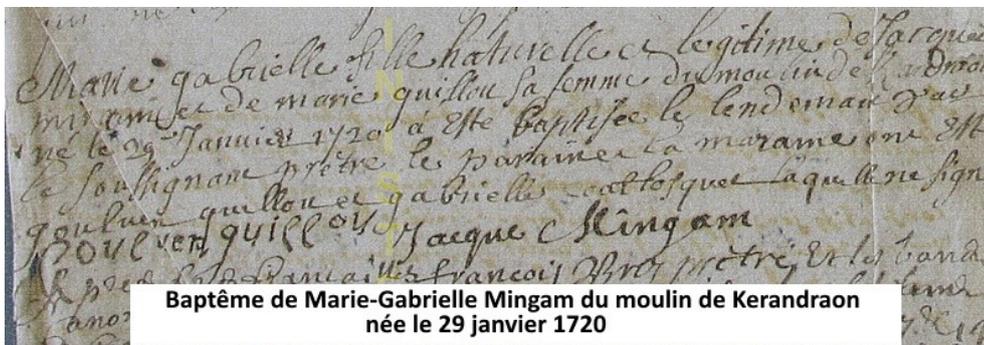
Gabrielle Jan mourut en 1734 dite *âgée de 88 ans*. Elle s'était retirée à Landerneau chez sa fille Marie, épouse de Guillaume Le Scour, et fut inhumée en l'église de Saint-Houardon.

Il est probable que le décès de Bernard Lavanant mena à la conclusion d'un bail entre le seigneur de Coatanfao, propriétaire du fief de Kerandraon et par conséquent du fonds du moulin. Le nouveau domanier en fut Jacques Mingam.

Fils de François et de Marie Calvez, Jacques Mingam était né au moulin de Kerverer en Plounevez-Lochrist et demeurait à *Quersent*, probablement Kersaint-Plabennec, au moment de son mariage avec Marie-Anne Guillou le 5 août 1717 à Plouguerneau.

Les parents de l'épouse, François Guillou de Plouguerneau et Renée le Roux de Plounevez-Lochrist, s'étaient mariés dans cette dernière paroisse en 1690. Marie-Anne naquit le 27 mai 1691 au moulin de Kerverec, d'où son père était probablement natif. Les enfants puînés vinrent au monde au moulin d'Enescadec<sup>53</sup>, où le meunier mourut en 1730. Les témoins cités dans l'acte de sa sépulture furent Jacques Mingam, son gendre, et Jacques Le Goff.

Jacques Mingam et son épouse s'installent au Diouris avant 1720. Ils y mettent au monde Marie-Gabrielle le 29 janvier 1720. Le père et le parrain de la nouvelle née savent signer l'acte de baptême.



53 Parfois appelé le moulin de Nes Cadec. Il deviendra plus tard le moulin du Grouanec, ou Quelven du cadastre napoléonien.

Cinq autres naissances suivront, dont celle de Jean.

Le 7 février 1747 un double mariage a lieu au moulin. Jean Mingam épouse Marie Apamon de Rannenezi et Marie-Gabrielle convole avec Goulven Apamon.

Les deux couples s'installeront sur le domaine de Rannenezi où Jean Mingam est chargé de l'exploitation du moulin du Carpont qui dépend de ce fief. Il y mourra en 1763, trois ans avant sa sœur.

Au Diouris, le successeur de Jacques Mingam mort avant 1756, sera son fils né en 1726. Le 14 juillet 1750, à Lannilis, il prend comme épouse Marie Saliou originaire du moulin de Mescaradec bâti sur un ruisseau descendant vers l'Aber-Benoît.

Tous deux mineurs, il avaient bénéficié d'un décret de la juridiction de Carman daté du 20 juin 1750 autorisant leur union. François Mingam et ses frères, Claude, Goulven et Jean signent l'acte d'une belle écriture. Parmi les témoins, on note aussi Du Romain. Il s'agit sans doute du propriétaire des domaines congéables de Kerandraon et du Diouris.

Le couple engendra au moins huit enfants et leur descendance sera présente au moulin du Diouris jusqu'à la fin de la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle. Plusieurs de ces enfants n'atteignirent pas l'âge adulte ; parmi eux, Joseph âgé de huit mois fut inhumé au Grouanec en janvier 1766. Il avait pour parrain maître Jacolot, notaire royal au bourg de Plouguerneau.

En juin 1779, le moulin brûle et sa reconstruction commence deux ans plus tard ; le 4 mai 1781, au prône de la grand-messe à Plouguerneau, ses vassaux sont requis pour effectuer les charrois nécessaires aux travaux.

*Du 4 may 1781 a été déposé au greffe de la juridiction du marquisat de Carman un avertissement fait à requête du Sieur François Mingam meunier du Diouris aux vassaux du dit moulin pour faire les corvées et charrois des matériaux pour la reconstruction du dit moulin du Diouris. Le dit avertissement publié au pronne de la grand messe paroissiale de Plouguerneau le 29 avril 1781 suivant le certificat du Sieur Bleunven curé de la ditte paroisse...*

C'est le moulin le plus important de la paroisse de Plouguerneau. Sa banlieue<sup>54</sup> est très étendue, et sans doute rentable, car elle comprend Kerandraon, les grandes fermes de Kerhuel, du Cosquer et d'autres domaines jusqu'à Lanerzien<sup>55</sup> distant d'au moins une lieue, par des chemins exécrables comme la montée de Creac'h-ar-Mut vers Lannebeur et la traversée de landes et de franchises humides au-delà de Lanven et Languerc'h.

---

54 La banlieue est l'étendue de la banalité qui est dans l'obligation pour les paysans d'utiliser un moulin vassal d'un fief bien défini.

55 Aujourd'hui Lanerchen. Au 18<sup>ème</sup> siècle, ce domaine était devenu vassal de Kerrigent en Guissény.

De nombreuses pierres provenant de l'édifice précédent ont été réutilisées pour bâtir le moulin qui est toujours debout près de deux siècles et demi plus tard. Sur l'une d'elles sont gravés trois écus, de nos jours très érodés. Ce sont peut être les blasons des Kerouzere « *de pourpre au lion d'argent* » et d'une autre famille apparentée ou alliée.

Une autre grosse pierre porte l'inscription : « Fait faire par François Mingam et Marie Saliou l'an 1781 ». François Mingam est domanier du moulin. Le mode de tenure du domaine congéable implique que la reconstruction du moulin lui incombe, comme il a une certaine liberté pour bâtir de nouvelles dépendances du moulin, avec l'assentiment du propriétaire du fonds.



En 1782, François Mingam fait édifier le bâtiment situé au nord du moulin, en bordure du chemin montant vers Kerandraon. Ceci est confirmé par l'inscription sur le linteau : « F : F : / F.M :1782 » qu'on peut déchiffrer par « Fait faire par François Mingam ; 1782 ».

Marie Saliou ne vit pas la construction de cette nouvelle bâtisse ; elle était morte au Diouris le 7 octobre 1781.

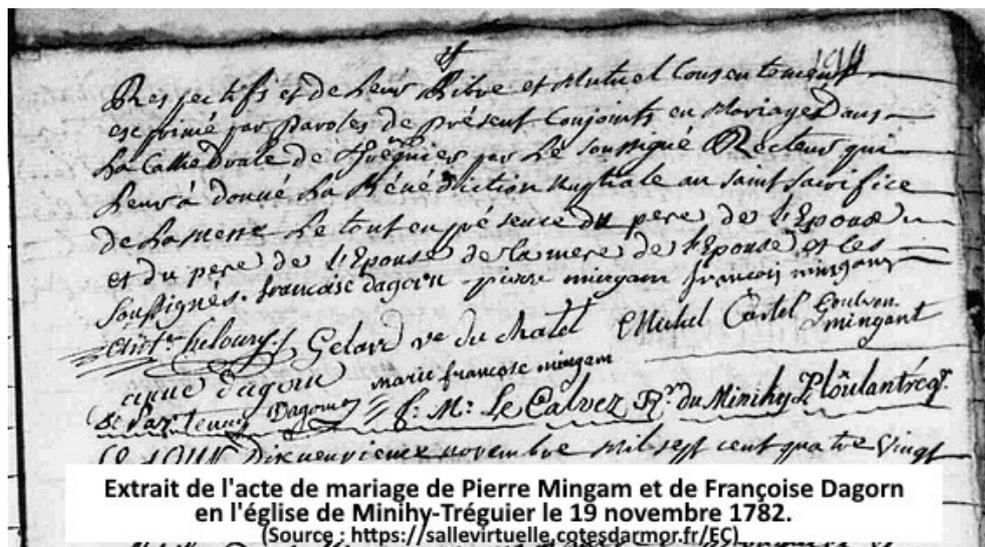
Soixante ans plus tard, la matrice cadastrale de 1842 classe cet édifice comme maison. Il sert sans doute de logement pour les nombreux domestiques, comme l'autre bâtiment, muni d'un étage, situé encore plus au Nord.

Avant la Révolution, les fonds du moulin et du manoir de Kerandraon appartiennent à la même propriétaire : la comtesse Alexandrine Constance Gabrielle de Polignac, épouse du comte de Chambors. Lointaine descendante des Kerouzere du 15ème siècle, elle est l'unique fille de Constance Gabrielle Bonne Du Romain, décédée veuve du marquis de Polignac en 1783.

Pierre Mingam, né au Diouris le 18 mai 1760, survécut à la mortalité infantile presque banale à l'époque.

Le 19 novembre 1782, il se maria avec Françoise Dagorn en l'église de Minihy-Tréguier, diocèse de Trégor, paroisse d'où la promise était native. Les autorités ecclésiastiques des diocèses de Léon et de Tréguier dispensèrent les futurs conjoints de la publication des bans, sans doute à cause du risque fort improbable d'un quelconque empêchement et de la distance qui devait paraître énorme entre les demeures des promis.

Nous ignorons les circonstances qui permirent la rencontre des futurs conjoints comme aussi le moyen de transport utilisé par les proches de Pierre Mingam pour leur long voyage vers Tréguier, pour assister à la célébration du mariage. Néanmoins, ils y furent présents comme le témoignent leurs signatures en bas de l'acte.



Françoise Dagorn suivit son époux au moulin du Diouris. Elle y mit au monde son premier enfant, Marie-Françoise, le 3 octobre 1783. Goulven suivit le 25 janvier 1785, mais le malheur frappa. La jeune épouse mourut un mois et demi plus tard le 9 mars 1785 à l'âge de vingt-neuf ans. Elle fut inhumée le lendemain en l'église du Grouanec en présence de Pierre Mingam, son mari, de François Mingam son beau-père, et d'autres... Goulven ne survécut que trois semaines à sa mère, et fut enterré le 28 mars.

Pierre Mingam resta longtemps veuf ; il ne se remaria que douze ans plus tard.

En la maison commune de Plouguerneau le 10 pluviôse an II (29 janvier 1794), le citoyen Pierre Mingam se marie en secondes noces avec Marie-Yvonne Cabon.

Âgé de trente-quatre ans, le meunier est devenu administrateur du district de Lesneven<sup>56</sup> et demeure au Diouris en la commune de Kernilis<sup>57</sup>. Dite *cultivatrice demeurant au Reun*, sa nouvelle épouse a vingt ans. Elle est fille de feu François Cabon décédé en 1779, en son vivant notaire au bourg de Plouguerneau, et de Marie-Corentine Léostic morte en 1782. Parmi les témoins, on note Jean Cabon, oncle et

<sup>56</sup> Archives municipales de Plouguerneau (registres de l'état-civil).

<sup>57</sup> *Id.* 41.

tuteur de la mariée, de Pen-ar-Valy en Ploudalmézeau et aussi des parents *de la Cabon* (sic) qui demeurent au Reun, à Kerferre, à Kerjar en Lanildut, et Hervé Le Gallou âgé de vingt-six ans, marchand au Diouris en Lannilis.

L'aïeul, François Mingam, meurt au Diouris quatre mois plus tard, le 14 messidor an II. Le lendemain, le décès fut déclaré à Plouvien par ses fils Pierre, meunier au Diouris, et Goulven, meunier au Stangalar en Saint-Marc. Âgé de soixante-huit ans, il demeurait dans la partie du village du Diouris située en Plouvien, dite *Pen ar Pont* sur le cadastre napoléonien de cette commune. Ce lieu-dit disparaîtra lors de l'aménagement du futur chemin de grande circulation numéro cinquante-deux.

À proximité, la forge aujourd'hui désaffectée sera bâtie plus tard par la famille Coat.

## Le moulin du Diouris et la Révolution

Alexandrine de Polignac, propriétaire des fonds du moulin du Diouris et du domaine de Kerandraon, avait suivi son époux, le marquis de Chambors, en émigration vers le Portugal. En conséquence, ses biens furent saisis par les autorités révolutionnaires.

Le 3 frimaire an IV (24 novembre 1795), le meunier Pierre Mingam rappelle aux citoyens administrateurs du district de Lesneven que, pour se conformer aux lois du 29 décembre 1790 et du 13 thermidor an III, il a versé sept mille livres en assignats au denier vingt<sup>58</sup> à la caisse du Directoire du district pour le rachat à la Nation de la rente foncière sur le moulin du Diouris.

S'estimant être devenu propriétaire de ce bien, il requiert que le paiement de la rente convenancièrre annuelle de trois cent cinquante livres qu'il doit désormais à la Nation soit de ce fait éteinte, sauf le paiement d'un dit *arrérage éventuel s'il en est dû*. Après la confiscation du moulin après l'émigration de *la Durumain*, veuve Polignac<sup>59</sup>, cette

---

58 Il s'agit d'une somme de 7000 livres en assignats au taux d'intérêt de cinq pour cent. Ce capital et l'intérêt peuvent être assez dérisoires avec l'inflation galopante durant les années du Directoire.

59 La comtesse Constance-Bonne Le Vicomte Du Romain, ancienne dame d'honneur de la duchesse d'Orléans, était veuve depuis 1768 de Louis-Alexandre marquis de Polignac, capitaine de cavalerie au régiment de Clermont, qu'elle avait épousé en 1766. La comtesse étant décédée en 1783, sa fille unique Alexandrine, qui devint marquise de Chambors en 1786, avait hérité de ses biens. Il y a donc confusion entre la mère et la fille.

rente avait été fixée comme équivalente à celle que le domanier versait annuellement à la propriétaire du fonds en application du bail à domaine congéable suivant l'usage de Tréguier (*sic*) qui avait été signé par son père François Mingam en avril 1780. Le bail avait été reconduit le 1<sup>er</sup> avril 1789, avec le versement d'une somme de six cents livres pour les droits d'entrée<sup>60</sup>.

Le 20 frimaire an IV, la direction de l'agence nationale de l'Enregistrement et du Domaine approuve cette liquidation qui est conforme à l'article 2 du titre III de la loi du 29 décembre 1790. Le citoyen Lamarre, trésorier du district de Lesneven, confirme que la somme de sept mille livres a bien été consignée et que rien ne s'oppose à la subrogation à Pierre Mingam des droits de l'ancienne propriétaire sur l'ancien domaine congéable.

Deux mois plus tard, le 1<sup>er</sup> pluviôse, le meunier du *moulin de Kerandraon ou Diouris* adresse une *remontre* aux administrateurs municipaux de la commune de Plouguerneau.

Il allègue que, selon le bail reconduit pour neuf ans en 1789, il paie chaque année trois cent cinquante livres et il doit remplir les obligations prévues par le contrat sur le moulin et la maison détruits par l'incendie de 1779, l'entretien des autres logements et de la chaussée en mauvais état et il doit supporter la perte des *mouteaux*<sup>61</sup> et *détraignables*.

Au décès de son père, il a recueilli sa succession par acquêts et arrangements de famille ou plutôt les *droits réparatoires*, écrit-il. Il dit aussi que, quoique son père ait négligé les avantages que lui offrait la Loi, lui-même a toujours conservé le droit de les réclamer. Il argue que les profits et les émoluments que lui apportaient les vassaux du moulin compensaient avec un certain bénéfice le paiement des charges. Conformément aux lois, le droit de suite a été supprimé et les sujets attachés au moulin ont pris la liberté de désertir son service. Ceci a eu pour résultat qu'il s'est trouvé sans *détraignables*, fait sur lequel feu François Mingam avait obstinément gardé le silence.

Pierre Mingam poursuit qu'il se soumet au vœu de la Loi, mais il poursuit en ces termes : « que la sagesse des législateurs a pourvu aux besoins des malheureux (*sic*) et qu'ils veulent qu'on indemnise ceux qui ont été évincés. »

Il argumente que seize étages formant cent vingt-et-une têtes étaient assujettis à son moulin. Chaque tête lui fournissant un bénéfice de trente sols, ceci lui procurait une somme totale de cent quatre vingt une livres et dix sols<sup>62</sup>. Les trois cent cinquante livres qu'il doit à la nation le mènent par conséquent à une perte annuelle de cent soixante huit livres et dix sols.

---

60 Le droit d'entrée était souvent appelé « pot de vin » dans les baux du 18<sup>ème</sup> siècle.

61 *Mouteau* ou *détraignable* : paysan inféodé à un moulin banal pour la mouture de son grain et les corvées attachées.

62 Dans le système monétaire utilisé avant la Révolution : une livre équivaut à vingt sols (ou sous) et un sol à douze deniers.

## Les vassaux du moulin du Diouris en 1796

Vassaux et corvéables	Ferme	Têtes
Gabriel Laot	Kerandraon	17
Yves Le Guevel	Grand Kerhuel	12
Claude Lagadec	Petit Kerhuel	2
Claude Glanec	Petit Kerhuel	6
François Salaun & fils	Dreinoc	9
François Simon	Dreinoc	8
Laurent Cann	Cosquer	6
Gabriel Mauguen	Keryunoc	9
François Léon	Lannebeur	6
Joseph Roudaut	Lannebeur	6
Tanguy Perhirin	Lannebeur	5
Jean Le Guen	Lannebeur	2
Guillaume Lossouarn	Lannebeur	6
Laurent Gac	Grand Languerc'h	9
????	Petit Languerc'h	7
Jean & François Normant	Lanerzien	11
<b>Total :</b>		121 têtes

La réclamation du meunier du Diouris, qui semble bien tardive, fut peut-être motivée par celle que Yves Cardinal, fermier du moulin de Kerverec et de son annexe *Milin Poas*, fit rédiger le 5 frimaire an II par un scribe dont nous ignorons l'identité car le courrier ne fut pas signé.

Ces moulins étaient des propriétés de Julien Audren de Kerdrel (fils), avant son émigration. Ils furent confisqués par la Nation et les conditions du bail restèrent identiques.

Yves Cardinal se plaint cependant rapidement que la suppression du droit de suite et des banalités lui causent un préjudice assez conséquent. Les trente-trois fermiers sujets des moulins de Kerverec, qui en l'an VI sont imposés sur un revenu inférieur de moitié à celui du Diouris<sup>63</sup>, sont en effet très disséminés sur la paroisse de Plouguerneau, parfois en des lieux fort éloignés, comme Anteren, Naount ou Tremenac'h, et même Pellan en Kernilis.

Il est clair que plusieurs mouteaux furent attirés par d'autres moulins plus proches. Les étages de Kerverec totalisent cent soixante-quatre têtes, parmi lesquels on a compté les chiens à l'attache et les chevaux pour une raison inconnue, si ce n'est une quelconque tentative de resquille !

Le 29 floréal an II, l'Assemblée générale du district de Lesneven délibère sur la doléance de Yves Cardinal. Elle la trouve fondée et conforme à la nouvelle législation. Cependant le conseil considère qu'un *expertage* est nécessaire pour évaluer la perte

<sup>63</sup> État des citoyens assujettis à la patente dans le canton de Plouguerneau (communes de Plouguerneau, Guissény et Saint-Frégant) le 21 pluviôse an VI (Archives municipales de Plouguerneau). Institué à la suite du découpage territorial résultant de la création des départements, ce canton n'eut qu'une courte existence.

réelle du meunier et évaluer la réduction tant sur la commission de six cents francs que sur le prix annuel de la ferme. Un expert contradictoire est nommé par l'Administration pour assister François Mingam, meunier âgé de soixante-huit ans demeurant au Diouris, qui fut proposé par le défendeur dans sa lettre du 5 frimaire.

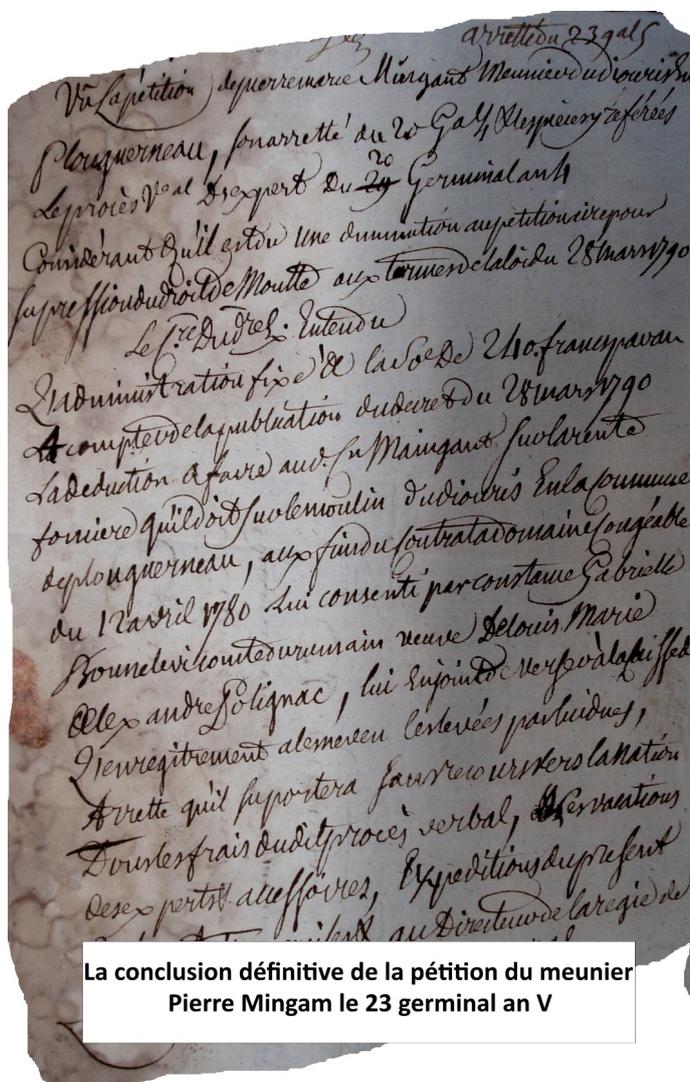
On ne sait si l'expertise eut réellement lieu car le père de Pierre Mingam mourut un mois et demi plus tard, mais cette nomination encouragea peut-être le meunier du Diouris, son fils, à soumettre sa propre doléance au début de l'an IV.

Le 11 pluviôse an IV, l'assemblée municipale du canton de Plouguerneau examine la pétition de Pierre Mingam et elle la considère légitime, à l'instar de celle d'Yves Cardinal. Dès le lendemain, elle est transmise par le citoyen Testard, secrétaire de l'assemblée du district de Lesneven, à celle du département du Finistère.

Se référant à la loi du 15 mars 1790 sur la réduction des redevances dues par les meuniers à cause des pertes qu'ils auraient pu subir par la suppression du droit de suite des moulins et de la féodalité, le directoire du Finistère ordonne une expertise pour évaluer le préjudice subi par Pierre Mingam.

Jean-Marie Cahel de Lesneven est nommé par le département. Le meunier du Diouris choisit Christophe Guénégan de Mesanstourm en Lanhouarneau, comme expert contradictoire.

Le 29 germinal an IV, les deux compères rendent un rapport commun qui amplifie les revendications du meunier. Ils concluent que la suppression des obligations des seize étages du moulin, totalisant cent vingt et une têtes pour trente sous chacune, cause un préjudice de cent quatre vingt livres et dix sous. Ils surenchérisent que la suppression des corvées dues par les vassaux pour le curage de l'étang, les réparations de la chaussée et les charrois coûtera au meunier



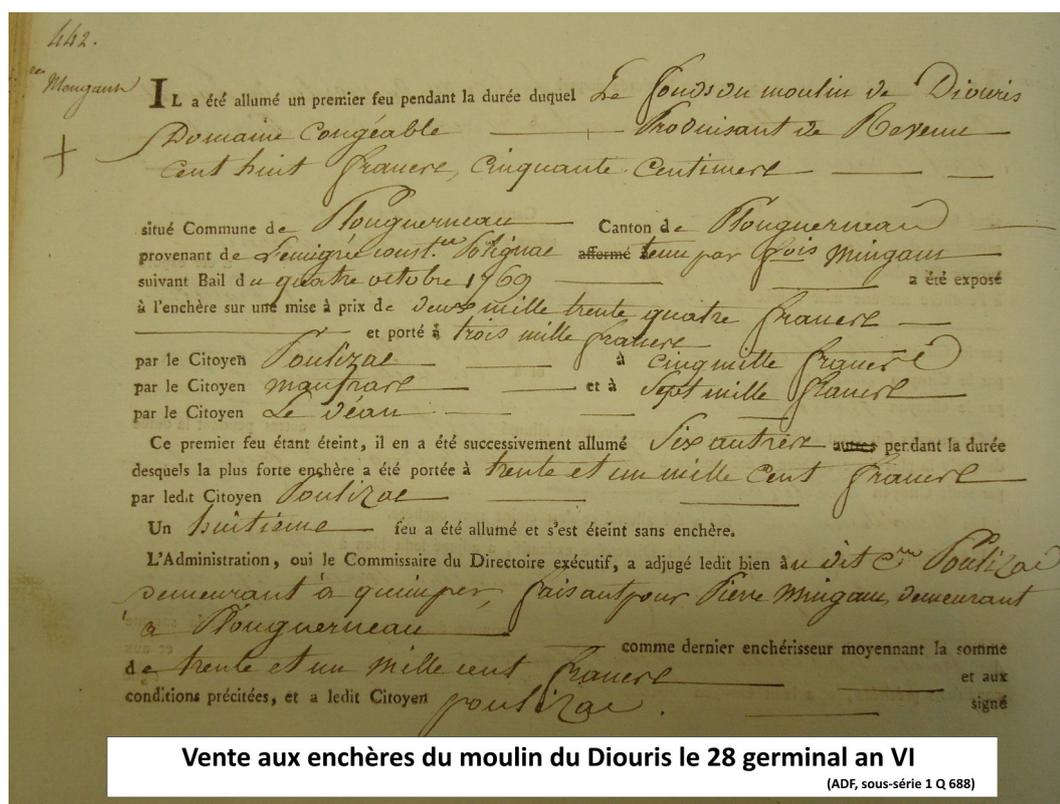
soixante livres supplémentaires. L'estimation de la perte annuelle totale subie par le meunier est donc de deux cent quarante et une livres et dix sols.

Les deux experts sont d'avis que la rente convenancièrre de trois cent cinquante livres due annuellement par le domanier à la nation devrait être réduite à cent huit livres et dix sous.

Le 23 germinal an V, l'administration départementale accorde une réduction de la rente de deux cent quarante francs à compter du 28 mars 1790. Pierre Mingam devra donc désormais une redevance de cent huit francs et cinquante centimes à la Nation. Il supportera néanmoins les frais de procédure, dont les émoluments de vingt-quatre livres dus à chaque expert.

Ce fut sans doute une excellente affaire pour le meunier, mais il est vrai qu'il était peut-être initié dans ce genre de transaction, étant lui-même expert comme le témoigne le procès-verbal concernant les manquements des réparations au moulin de Coatquenau, qu'il signa le 2 messidor an II.

Et il était toujours administrateur du district de Lesneven lors de la conclusion de l'affaire du moulin du Diouris !



Le 28 germinal an VI (15 avril 1798), le fonds du moulin provenant de l'emigrée Constance Polignac est mis en vente aux enchères comme bien national. Après une mise à prix initiale dérisoire de deux mille trente-quatre francs par les Domaines,

somme sans doute en rapport avec la modestie du revenu annuel déclaré de cent huit francs et cinquante centimes, l'acquéreur est le citoyen Poulizac demeurant à Quimper. Il fait pour Pierre Mingam domicilié au Diouris en Plouguerneau, qui s'adjudge le domaine du moulin pour trente et un mille cent francs à l'extinction de la huitième bougie.

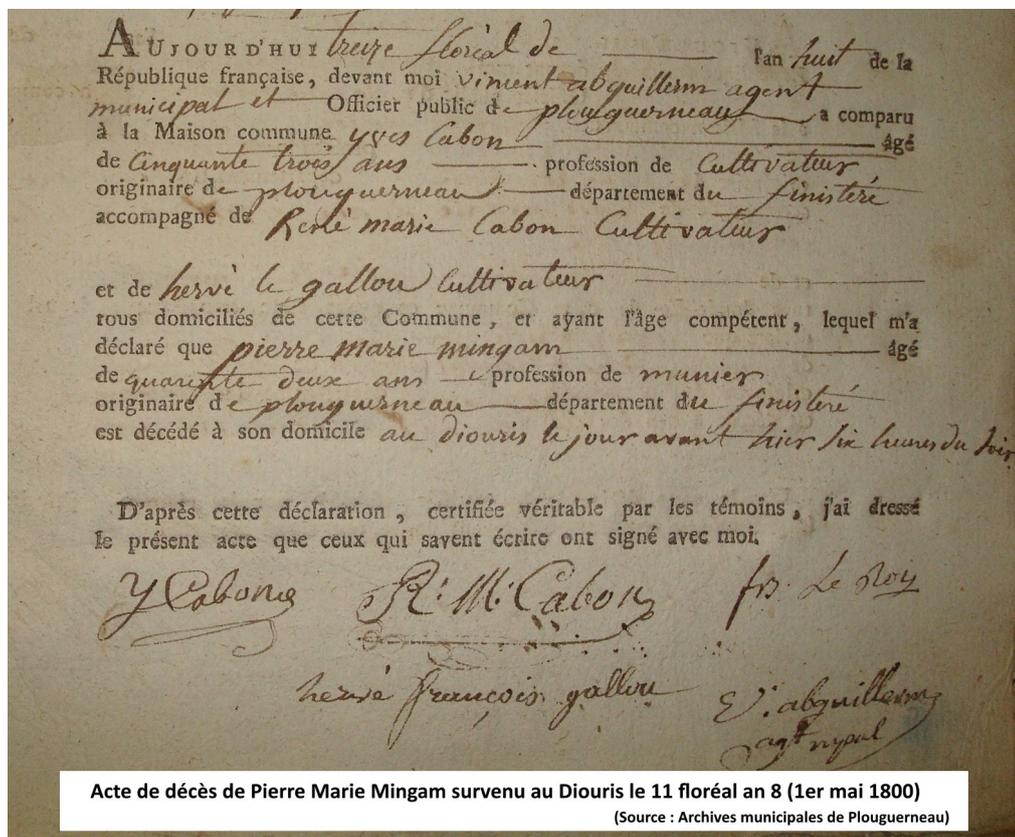
La première enchère de l'acheteur avait été de cinq mille francs.

On ne sait si le meunier fut satisfait du coût de cet achat, mais ceci mit un terme à ses doléances !

Le moulin de Kerverec, appartenances et toutes dépendances, avait déjà été cédé par l'Administration centrale du département du Finistère depuis deux ans. Le 15 thermidor an IV, il avait été adjugé au citoyen Vincent Marie Casimir Audren porteur d'une procuration de la citoyenne Anne Claude Pauline Audren, sa sœur demeurant à Kerdrel en Lannilis.

La dite *usine* de Kerverec avait été confisquée par la Nation après l'émigration de Toussaint Julien, garde du corps du Roi et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Le frère des acheteurs bénéficia probablement d'une amnistie car il revint en France et mourut à Morlaix en 1818 à l'âge de soixante-deux ans.

Au Diouris, Pierre Mingam décéda prématurément à quarante-deux ans, le 11 floréal an VIII (1<sup>er</sup> mai 1800).



Moins de trois mois plus tard, le 10 thermidor, Marie-Françoise son enfant unique, épousa Joseph Bourhis âgé de trente et un ans. L'heureux élu était meunier à Lannano en Lannilis.

C'est un probable mariage de raison car l'héritière du Diouris, qui n'a que dix-sept ans, est à la tête d'une belle entreprise. La plus importante du canton de Plouguerneau en l'an VIII<sup>64</sup> !

Marie-Françoise Mingam devint veuve de Joseph Bourhis qui mourut au Diouris dix ans plus tard, le 2 mai 1810.

Elle avait donné naissance à deux enfants. Devenus adultes, ils ne furent pas meuniers.

Marie-Jeanne devint commerçante et mourut célibataire au bourg de Plouguerneau en avril 1847. Son cadet de deux ans, Tanguy né au Diouris en 1807, était percepteur à Irvillac et venait d'épouser trois mois plus tôt à Landerneau Zoé Cloitre, veuve depuis 1845 du marchand de draps Théodore Mazé. L'ancien percepteur décéda au 8 quai Saint-Houardon en cette cité en 1862.

Ils avaient mis au monde une fille unique prénommée Amélie. Elle hérita, au moins partiellement, du moulin du Diouris et de ses dépendances.

## Marie-Françoise Mingam et Guillaume Rucard

François et Louis Rucard demeurent déjà au manoir de Kerandraon depuis leurs mariages respectifs en 1802 avec Marie-Anne et Marie-Françoise, filles de Gabriel Laot. Onze ans plus tard, leur frère Guillaume devient leur voisin.

Le 1<sup>er</sup> juin 1813, à la mairie de Plouguerneau, Marie-Françoise Mingam épouse en secondes noces Guillaume Rucard percepteur des contributions, originaire de Kergolestroc en Guiquello.

Les bans avaient été publiés à Plouguerneau et à Plouvien, ce qui laisse présumer que le futur époux demeurerait en cette commune, peut-être au Diouris au lieu de *Pen ar*

---

<sup>64</sup> État des citoyens assujettis à la patente dans le canton de Plouguerneau (communes de Plouguerneau, Guissény et Saint-Frégant) le 15 nivôse an VIII (Archives municipales de Plouguerneau).

Pont dans la maison dont il sera dit « propriétaire », lors de la levée du cadastre napoléonien à Plouvien.

Deux de ses frères sont témoins de l'acte de mariage : François, de Kerandraon, et Jean-Marie, aubergiste à Lesneven. Les autres signataires sont le beau-père de Françoise, Jean Bourhis âgé de soixante-cinq ans qui est meunier à Plouvien, et son oncle par alliance Hervé Gallou, cultivateur au Diouris en Lannilis.

Né en 1783, Guillaume est le benjamin des enfants survivants d'Anne André et de Pierre Rucard. Probablement élu au début de 1792, le père de la fratrie fut le premier maire de la commune de Guicquello.

À partir de la mi-juillet de cette année, il signe les actes d'état-civil en lieu et place de l'abbé René Tanguy, curé réfractaire à la constitution civile du clergé, sans doute passé dans la clandestinité.

Quelque temps plus tard, Pierre Rucard semble avoir acquis des responsabilités politiques plus étendues, car il est mentionné comme administrateur du canton de Guicquello. Ce canton, comme ceux de Kernilis et de Plouguerneau, eut une existence éphémère et disparut vers 1796.

Parfois dit « président de l'administration municipale de Guicquello », Pierre Rucard conserva sa fonction d'édile jusqu'à son décès survenu à Kergolestroc en 1809.

On ne peut douter que Guillaume Rucard avait d'autres compétences que l'exercice de la meunerie, qu'il n'exerça probablement jamais. Dans les documents écrits, il est maintes fois qualifié de percepteur, rentier, propriétaire ou premier adjoint au maire de Plouguerneau, mais jamais de meunier.



Les signataires de l'acte de mariage de Guillaume Rucard et Marie-Françoise Mingam le 1er juin 1813

Dans ses relations, on relève des notables de Lesneven. Parmi les signataires de l'acte de son mariage, on note en effet Condamain qui ajoute « chevalier de l'Empire » à son paraphe. Il est probable que ce personnage est Abraham Condamain, officier d'infanterie qui participa à nombre de campagnes de l'Empereur Napoléon 1er.

Son courage lui valut la croix de la Légion d'Honneur. Grièvement blessé à Friedland en 1807, il fut laissé pour mort sur le champ de bataille et ne dut son salut qu'à deux bretons, dont un compatriote de Lesneven. Il termina sa carrière militaire comme capitaine en 1815.

Revenu à la vie civile au lendemain de Waterloo, il se retira à Lesneven où il mourut des suites de ses anciennes blessures en juillet 1826.

Ses parents s'appelaient Pierre Condamain, juriste qui fut maire de Lesneven de 1800 à 1809, et sa mère Marie-Céleste Cabon de Kerandraon. Sa sœur Julie sera la mère du Général Le Flô et son frère Henri s'alliera par son mariage, avec les familles Testard du Cosquer et Miorcec de Kerdanet<sup>65</sup>.

Au moulin du Diouris, Marie-Françoise Mingam donna au moins cinq enfants à son second époux.

En 1817, Guillaume Rucard et Marie-Françoise Mingam firent construire un grand logis, une maison imposante pour l'époque. Sur le linteau de la porte d'entrée la gravure « 1817 : G/M RUCARD ET M/F MINGAM » témoigne de l'année de construction. La demeure a défié le temps et elle sert toujours d'habitation aujourd'hui<sup>66</sup>.



Jean-Louis, l'aîné de la fratrie, naquit au moulin du Diouris le 25 août 1814. Il décéda peu avant ses quinze ans en 1829. Marie-Françoise vint au monde en 1817. Elle prononça ses vœux dans l'ordre des sœurs de l'Adoration perpétuelle et mourut au couvent de la Providence à Quimper en 1851.

En 1821, la maison neuve accueillit un premier nouveau-né prénommé Pierre. Il devint notaire et avait vingt-sept ans quand il reprit l'étude de Maître Le Bouch-Lopès à Lesneven.

Marie-Louise, la benjamine de la fratrie née en 1823, épousa à l'âge de vingt-neuf ans Joseph Guennoc, négociant en vins et maire de Lannilis de 1837 à 1856.

<sup>65</sup> Source : <https://gw.geneanet.org> (Alain Garric).

<sup>66</sup> En 2020.

En 1836, l'agent recenseur qualifie Guillaume Rucard de propriétaire et premier-adjoint au maire de Plouguerneau. Marie-Françoise Mingam est dite meunière et Dame Rucard. Le service du moulin est assuré par cinq meuniers auxquels s'ajoutent un domestique et une servante. Ce nombreux personnel est probablement logé dans les dépendances, dont la maison à un étage, située tout au nord des bâtiments.

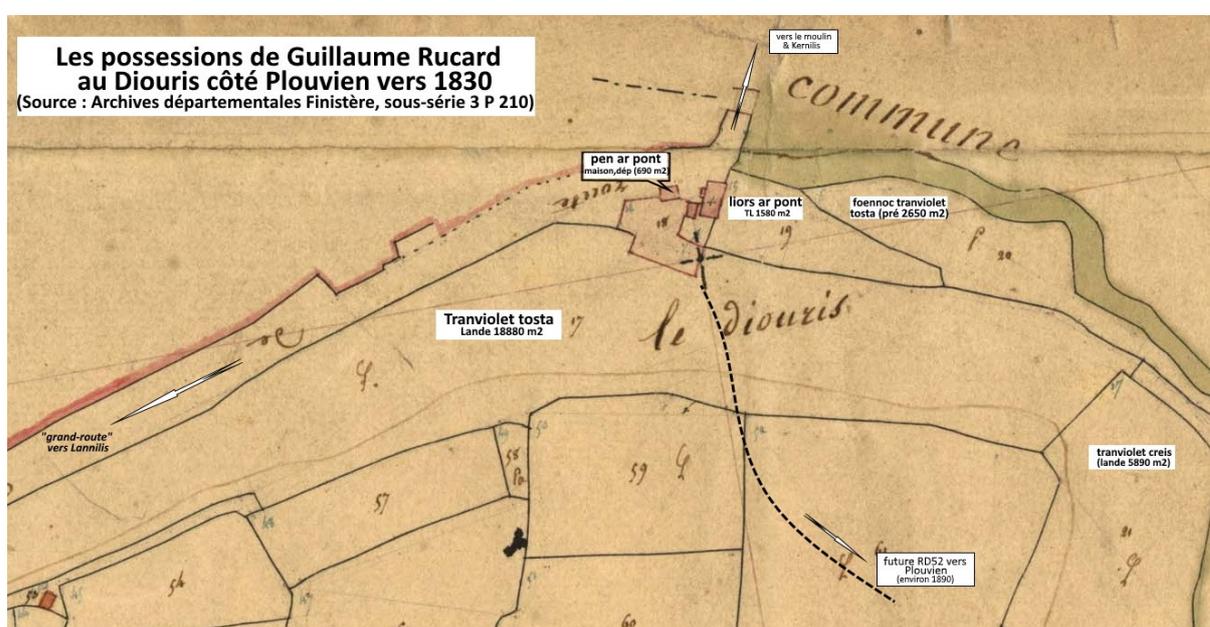
Selon l'état des sections de 1841, le moulin est déclaré rapporter trois cents francs par an. Ceci le place au sommet de la hiérarchie des « usines » de Plouguerneau ; il rapporte en effet près de trois fois plus que les autres établissements les plus importants qui sont aussi des moulins : *milin an Aod* et *milin Kergaële*, bâtis sur le ruisseau du Traon.

Le moulin du Diouris bénéficie de nombreux atouts : son vaste étang de deux mille six cent quarante-cinq mètres-carrés est alimenté par l'Aber-Wrach, rivière à gros débit peu tributaire des saisons, et il est bâti à proximité de grandes exploitations agricoles situées à Kerandraon, Kerhuel, Dreinoc et Kerfaven-Vras. De plus, il est placé assez loin en aval des moulins importants que sont Baniguel, Moulin-Neuf, Carman et Le Vern pour qu'ils ne perturbent pas son fonctionnement.

Parmi ceux-ci, le beau moulin de Carman en Kernilis est déclaré procurer un revenu de deux cent soixante-dix francs.

## Sur l'autre rive de l'aber, au Diouris vers 1840

Le découpage administratif du territoire a partagé le village du Diouris entre trois communes : Plouguerneau, Lannilis et Plouvien. En 1840, Guillaume Rucard possède la totalité des constructions qui constituent le hameau.



En Plouguerneau, les constructions se limitent au moulin et à ses dépendances, dont la maison où demeurent Guillaume Rucard, Marie-Françoise Mingam et leurs enfants. Les nombreux meuniers et domestiques qui permettent l'exploitation de la dite « usine » sont logés dans le bâtiment à étage construit en 1782.

Les maisons qui appaurent à la fin du dix-neuvième et au début du vingtième siècle n'existent pas encore.

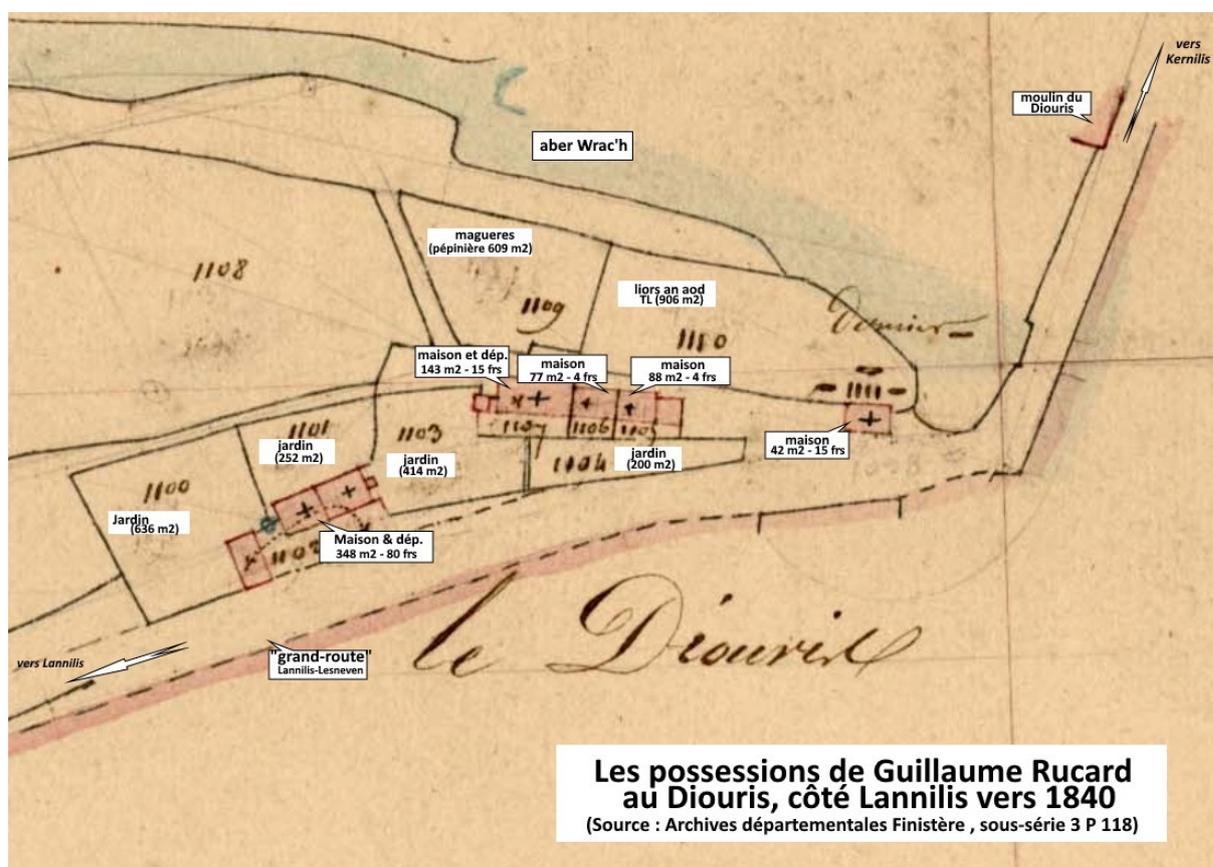
Dans la centaine d'années qui suivit 1840, le nœud routier du carrefour du Diouris sera profondément modifié.

Après l'ouverture de la future RD<sup>67</sup> 52 entre Plouvien et les grèves du Vougot avant la fin du 19ème siècle, un nouveau pont sera lancé sur la rivière vers 1930. L'objectif était de dévier le passage par le vieux pont de pierres et la chaussée du moulin. Le

67 Route départementale.

virage à angle droit situé en face du moulin causait, paraît-il, de plus en plus d'accidents avec la croissance de la circulation des véhicules automobiles.

Selon les états des sections du cadastre napoléonien, en plus du moulin en Plouguerneau, Guillaume Rucard est propriétaire des quatre maisons du hameau, situées en Lannilis, et de celle qui est bâtie sur la commune de Plouvien. L'agriculture n'est guère pratiquée dans le hameau et le village s'apparente à ce que nous appellerions aujourd'hui une zone artisanale.



Jean Mayeux est sabotier. Il demeure au Diouris depuis 1832, après avoir exercé son art au bourg de Lannilis. Il est marié à Anne Abalain, tenancière du cabaret. Ils le tiendront jusqu'à leurs décès : Anne en 1866 et Jean en 1869.

Michel Bossart, né à Kerhabo en Plouguerneau en 1780, est maçon comme ses deux fils tous deux prénommés François-Marie. Marié à Marie Lazennec depuis le 1<sup>er</sup> pluviôse an IX, il a d'abord habité à Prat-Paol au moins de 1804 à 1820 avant de s'installer au Diouris en Lannilis. Les deux fils se marieront en 1840. Marie Lazennec est morte au Diouris en 1854 et son époux se retira au bourg de Lannilis, où il mourut douze ans plus tard.

François Bouguen fut cultivateur à Gouesnou avant de devenir cantonnier. Né à Penguerec en cette commune en 1790, il s'est établi au Diouris avec sa femme Louise Mével vers 1830. Il y exerça le métier de cantonnier jusqu'à sa mort en 1858.

Originaire de Kerneac'h-Guidadou en 1806, François Breton est forgeron. Il s'est marié au Folgoët avec Françoise Le Roux en 1831. Le couple a donné naissance à plusieurs enfants, dont Yves et Pierre natifs du Diouris en 1833 et 1835 respectivement. En 1841, la famille part pour Kerabo en Lannilis. Huit ans plus tard, année où sa femme meurt, François Breton habite à Lilia et il exerce toujours le même métier. Il est mort mendiant en 1862, chez son fils aîné Yves forgeron à Kertanguy en Saint-Pabu.

Hervé Ogor, tonnelier, est né à Plouguerneau en 1780. Le 19 février 1813, il a épousé Louise Guianvarc'h native de Lannebeur en 1776. La mariée avait eu pour parrain Messire Casimir Bernard de Kerven Kersulec et pour marraine Demoiselle Anne Louise Marie de Kerven Kersulec. Ils n'eurent pas d'enfant et moururent tous deux au Diouris : Hervé le 22 septembre 1843 et Louise en 1849.

L'agent recenseur de 1841 qualifie Charles Le Ven marié à Marie Le Guen de forgeron au Diouris sur la commune de Plouvien. Il s'agit sans doute d'une erreur, car il semble que son épouse depuis 1810 soit Marie-Jacquette Floch.

Charles Le Ven et sa femme demeurent au Diouris avec trois enfants célibataires : Henry, vingt et un ans, qui deviendra cordier au port de Brest, et ses sœurs : Marie et Yvonne. Charles Le Ven fut tour à tour cordonnier, boulanger à Bourg-Blanc puis forgeron au Diouris, village qu'il quitta rapidement car il mourut à Bourg-Blanc en 1843.

Leur fils aîné, Jean Le Ven, est forgeron au Diouris-Lannilis. Il est né à Menez-Glas en Bourg-Blanc en 1812 et s'est marié à Lannilis en 1840 avec Annette Falhun, cardeuse. Il a remplacé François Breton, taillandier, parti tenir une forge à Lilia. Peut-être employé par Antoine Alégoët, Jean Le Ven ne resta pas longtemps au Diouris ; en 1844, il est forgeron à Pors-ar-Bagou en Lannilis, puis à Mesmerhou en 1846. Il y est décédé en 1849. Anne Falhun est morte à Trobéroù en 1861.

## Les nouveaux meuniers : Jean Pont et Marie-Jeanne Berlivet

Comme nous l'avons vu, la succession au moulin du couple Mingam-Rucard n'est pas assurée par leur descendance.

Tanguy Bourhis, fils de Joseph et de Marie-Françoise Mingam est percepteur à Landerneau et Pierre, unique fils survivant de Guillaume Rucard, est devenu notaire à Lesneven. Les filles sont aussi parties vers d'autres destins.

Jean Pont, natif du moulin de Rognant en Kernouès, et Marie-Jeanne Berlivet son épouse, étaient installés au moulin d'Alanan en Guissény, tenu par Guillaume Berlivet, père de Marie-Jeanne. Vers 1847, le couple prend en fermage le moulin du Diouris. Leur probable logis est la construction bâtie en 1782 car Guillaume Rucard, Marie-Françoise Mingam, leur fille Marie-Louise et deux domestiques demeurent toujours dans la maison de 1817. Les nouveaux meuniers sont assistés par six domestiques en 1851.

Jean Pont et Marie-Jeanne ne resteront au Diouris que durant un unique bail. En 1853, ils ont élu domicile au moulin de naissance de l'époux en Kernouès avant de tenir d'autres établissements à Ploudaniel puis à Guipavas, avant leurs décès à sept mois d'intervalle au Moulin-Vieux à Gouesnou en 1885.

## La dynastie des meuniers Calvez

Au Diouris, Jean Pont et Marie-Jeanne Berlivet ont été remplacés par Jean Calvez et sa femme Françoise Loaëc.

Ils sont tous deux originaires de Plouider, où Jean est né à Goasglaz en 1816 et sa femme au village voisin de Keriven en 1826. Il se sont mariés à la mairie de leur commune de naissance le 1<sup>er</sup> avril 1846.

En 1852, année où naît leur fille Marie-Jeanne, Jean Calvez et Françoise Loaëc sont cultivateurs à La Croix-Neuve à Ploudaniel. Ils y cohabitent avec les parents de l'épouse.

Les parents de Jean, François Calvez et Anne Vaillant tous deux originaires de Goasglaz, passèrent leur vie entière dans ce village. Ils y moururent en 1847 et 1852, respectivement.

Il est probable que le bail de Jean Calvez au moulin débuta à la Saint-Michel de 1852.

Marie-Françoise Mingam meurt en son moulin de naissance le 5 février 1856.

Deux semaines plus tard, Marie sera le premier enfant des meuniers Calvez à venir au monde au Diouris.

Lors du recensement de cette même année, Guillaume Rucard est veuf. Il habite toujours le grand logis en compagnie de Marie-Anne Cléguer, soixante-six ans, sa fidèle domestique depuis plusieurs décennies. Il ne lui reste que peu de temps à vivre ; il suit son épouse dans la tombe un an plus tard, le 17 mars 1857.

Pierre Rucard, notaire à Lesneven à compter du 24 janvier 1848, abandonna son étude probablement peu après 1858, pour revenir vers la demeure familiale du Diouris.

Lors du dénombrement de la population de 1861, il y habite en compagnie de Marie-Anne Cléguer âgée de soixante-douze ans, fidèle domestique de la famille. Pierre Rucard n'a que quarante-deux ans, et on ne sait la raison qui le fit abandonner sa charge notariale. Peut-être avait-il une santé défaillante car il mourut au Diouris le 4 juillet 1861.

Il y fut le dernier Rucard !

Cette année-là, selon l'agent recenseur, le couple Calvez-Loaëc a six enfants. Il exploite le moulin aidé par quatre domestiques. Cinq ans plus tard, la fratrie compte sept enfants. Les deux garçons aînés, Yves et Prigent âgés de dix-huit et seize ans respectivement sont qualifiés de meuniers.

Pour cette raison, on n'emploie plus deux aides-meuniers et Marie-Jeanne Fily, domestique âgée de vingt-cinq ans. Marie-Anne Cléguer, qui demeure toujours au moulin, est dite *fileuse*. Née à Lothunou en

Etude de M<sup>r</sup> KARUEL DE MÉREY,  
notaire à Lannilis.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE  
Le Jeudi, 17 Janvier 1878  
A MIDI

**Premier Lot**  
**Le Moulin** du Diouris, en la commune de Plouguerneau, et par extension, en Lannilis, Plouvien et Kernilis.

Consistant en Moulin à trois tournants, Maison d'habitation, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, Bourie, Remise, Etable, Jardin, Terre labourable, Prés, Taillis et Futaies, d'une contenance de 12 hectares 11 ares 04 centiares.

**Deuxième Lot**  
Au même lieu du Diouris, une Maison servant d'auberge, élevée d'un étage, une Maison avec forge, une Remise et une Crèche, Taillis, Futaies et Jardins, le tout contenant 2 hectares 24 ares 13 centiares.

Après l'adjudication séparée de ces deux Lots, ils seront ensuite remis en vente en un seul, sur la mise à prix des deux prix d'adjudication.

On traitera avant l'Adjudication.  
S'adresser audit M<sup>r</sup> Karuel de Mérey, notaire. 541

**"L'union républicaine du Finistère"  
du 18 janvier 1878**

Lannilis en 1789, elle a soixante-dix-sept ans et elle est peut-être devenue impotente. Elle quittera bientôt Le Diouris pour finir ses jours à l'hospice de Lannilis le 13 juillet 1870. Elle était restée célibataire.

Le couple Calvez-Loaïc fera souche au Diouris, puis au Traon par alliances avec d'autres familles de meuniers de Plouguerneau, que sont Lilès et Francès.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1868, François Calvez naît au moulin du Diouris. Yves, son frère aîné sera incorporé le 20 octobre suivant au 51<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de ligne pour un service militaire de sept ans<sup>68</sup>. Né à Keriven en Plouider le 24 décembre 1847, le jeune meunier est sans doute un homme de belle prestance. Selon sa fiche matricule, il mesure cent soixante-neuf centimètres, une taille supérieure à celle de la plupart des conscrits de la fin du Second Empire. C'est un blond aux yeux bleus avec un visage coloré.

Yves ne participera pas à la guerre de 1870 contre la Prusse qui débute au mois d'août. Il meurt au Diouris le 31 juillet, alors qu'il était en congé de convalescence chez ses parents.

En 1876 au moulin, vivent Jean Calvez, sa femme Françoise Loaïc et leurs six enfants âgés de vingt-et-un à huit ans. Ils hébergent aussi l'aïeul Yves Loaïc, père de Françoise. Veuf depuis 1862, il est âgé de quatre-vingts ans et mourra au Diouris en 1880. On emploie aussi un domestique : Pierre Roudaut âgé de vingt-trois ans né en 1844 au Diouris en Plouvien, à moins de cent mètres du moulin.

En 1878, l'ensemble des propriétés de Guillaume Rucard et de Marie-Françoise Mingam au Diouris fut mise en vente, probablement par leurs héritiers.

Le moulin et ses dépendances furent acquis par Amélie Bourhis, petite fille de Marie-Françoise Mingam et de son premier époux, Joseph Bourhis. Amélie est mariée depuis 1866 à Stanislas Kervenno, percepteur des contributions indirectes à Landerneau.

Le 26 août 1887, le Conseil général du Finistère communiqua le « Tableau des propriétés à acquérir et des indemnités à payer » pour l'aménagement du chemin de grande circulation de Gouesnou aux grèves du Vougot<sup>69</sup>. Le moulin et ses dépendances sont toujours possédés par les époux Kervenno qui sont indemnisés de deux cent quatre-vingt-cinq francs, dont cent cinquante francs pour cent arbres abattus dans la futaie de *coat clos* bordant le chemin montant vers Dreinoc et Kerfaven et cent trente-cinq francs pour dépréciation de taillis et de terre labourable.

Jean Calvez, leur fermier, est dédommagé de quatre-vingts francs pour quatre ans de « non-jouissance » de bois et de taillis, nuisance peut-être due aux travaux de voirie.

---

68 La loi Sault de 1832 est toujours en vigueur. Elle le restera jusqu'à 1872.

69 Archives départementales du Finistère, sous-série 3 O 238.

Plusieurs enfants de Jean Calvez et Françoise Loac̄c ont atteint l'âge adulte. Durant le dernier trimestre de 1884 ont lieu trois mariages civils.

Le 16 octobre, Yves cadet de onze ans de son frère Yves décédé en 1870, a épousé Marie-Yvonne qui demeure avec sa mère Marie-Renée Jézéquel, veuve de Laurent Francès, dans l'ancien moulin de Guikerne au Traon. Le nouveau marié s'installe dans ce moulin, qui est sans doute en décadence car jusqu'à sa mort en 1911, il semble partager son activité entre Le Diouris et l'autre moulin. Son frère Prigent épouse Louise Corfa de Kernilis le 9 novembre.

Trois jours plus tard, leur sœur Marie épouse Jean-Marie Paul natif du Naout. Le couple s'installe d'abord à Lannebeur, puis vient habiter le village d'origine de l'époux qui y meurt peu après son arrivée en 1890. Sa veuve se remariera en 1893 avec Louis Arzur. Elle trépassera au Naout en 1923, sans doute dans la maison aujourd'hui disparue située au bord du chemin, en face des anciennes fermes Lossec.

En 1890, François Calvez épouse Marie Corfa, sœur de Louise. Ils mettront au monde douze enfants, dont au moins quatre mourront en bas âge.

Les alliances entre les familles de meuniers du Traon et du Diouris se poursuivent. Le 27 juin 1896, François, le benjamin des garçons de Jean Calvez et de Françoise Loac̄c épouse Marie-Jeanne Lilès du moulin de Lesmel. Il fera souche au Traon où son petit-fils René Calvez deviendra le dernier minotier, peu avant la fin du 20<sup>ème</sup> siècle.



Prigent et Louise n'auront pas d'enfant. Vers 1910, ils quittent le moulin du Diouris pour s'établir comme cultivateurs à Prat-ar-Venec à proximité du bourg de Kernilis. Prigent y meurt le 12 mars 1912 à l'âge de soixante-et-un ans.

Il suit dans la tombe son frère Yves décédé au Traon en 1911. Le moulin de Kerneac'h-Gwikerne avait probablement cessé son activité vers 1890 et le meunier était devenu cultivateur

Marie Corfa et sa famille quittent Le Diouris avant 1921 pour s'établir vers Lambézellec, où les garçons en âge de travailler trouveront à s'employer comme manœuvres.

Sans doute après le départ de la famille de son beau-frère François, Marie-Yvonne Francès a délaissé Le Traon pour venir s'installer au moulin de naissance de son défunt époux. Ses deux garçons, Jean-Marie et Jean-Louis assurent l'exploitation du moulin. Tous deux viennent de se marier à Ploudaniel avec des sœurs Inizan demeurant au moulin de Kerno.

En 1919, Jean-Marie a épousé Rosalie. Neuf mois plus tard, Éléonore a convolé avec Jean-Louis, cadet de neuf ans de son frère. Lors du recensement de 1921, Marie-Yvonne Francès est dite *chef de ménage* par l'agent recenseur. Elle a soixante-sept ans et mourra le 10 juin de l'année suivante.

Pour une raison que nous ignorons, l'époux de Marie Corfa est resté au moulin après le départ de sa femme et de ses enfants pour la région brestoïse. On emploie aussi deux domestiques agricoles : Eugène Quéré, dix-huit ans, et Gabriel Caraès, treize ans.

En 1926, les deux fratries se sont agrandies d'un total de sept enfants et l'oncle demeure toujours au moulin. Le malheur frappe : Rosalie Inizan devient veuve le 26 mai 1929. Elle se remarie en 1931 avec Louis Favé de Kernilis qui mourra tragiquement en 1960, fauché par une voiture automobile devant sa maison au Diouris en Lannilis.

Après avoir assuré l'exploitation du moulin durant quelque temps après la disparition de Jean-Marie, Jean-Louis Calvez trouve un emploi de manœuvre à l'arsenal de Brest. Le couple qu'il forme avec Éléonore a six enfants et le moulin ne suffit peut-être plus pour nourrir tout ce monde, et le vieil oncle François qui demeure toujours au Diouris. Âgé de soixante-quatorze ans, il est devenu sans doute impotent car il est dit *sans profession* par l'agent recenseur de 1936. Il mourra le jour de l'an suivant.

Il est possible que le moulin fut plus ou moins à l'abandon durant quelques années. Cependant en 1946, Louis Calvez âgé de vingt-trois ans, fils aîné d'Éléonore, est recensé comme meunier au Diouris. Il quittera cependant bientôt le moulin, sans doute pour se marier. Employé comme chauffeur, il mourra tragiquement au Moulin de l'Élorn à La Roche-Maurice en 1961.

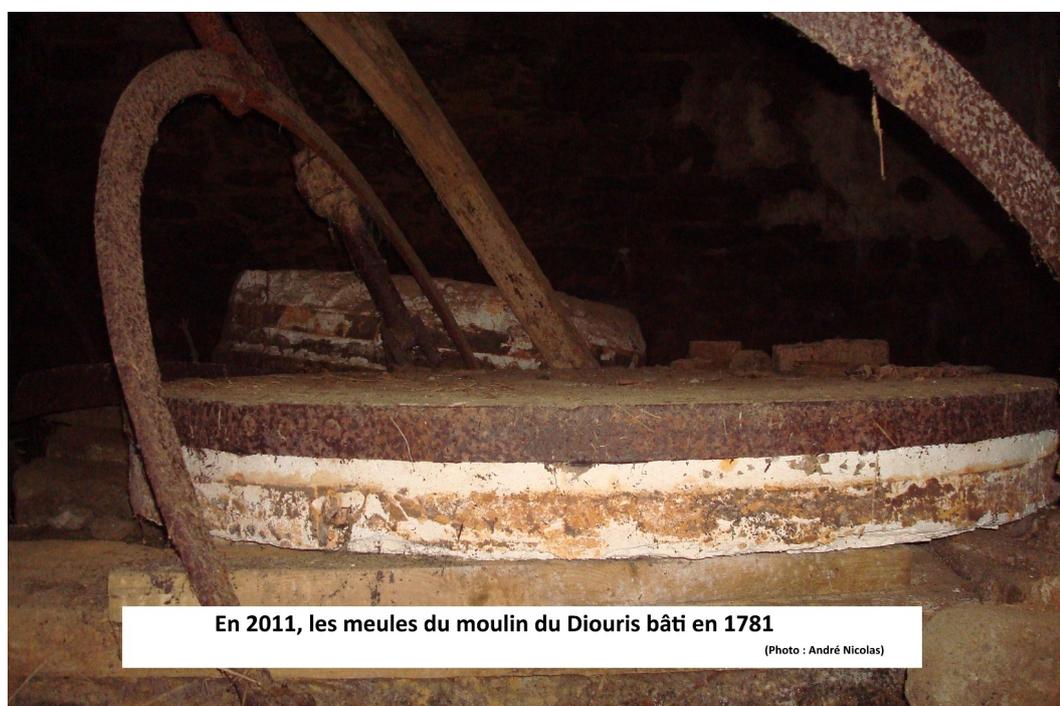
Les aléas de la vie firent que, finalement, le dernier meunier au Diouris fut Job Inizan : un homme affable qui reprit l'exploitation du moulin quelques années après la disparition de Jean-Louis Calvez et le départ de son fils aîné, Louis, qui avait pris la succession de son père.

Bien qu'étant originaire du moulin de Kerno en Ploudaniel, Job ne se destinait pas à la meunerie. Il exerçait, paraît-il, le métier de boucher !

Néanmoins, sans doute grâce à son caractère, il refit rapidement une clientèle du moulin parmi les cultivateurs du Grouanec et des villages limitrophes de Kerhabo et de Keraredo en Lannilis et Plouvien. Mais, finalement, vers le début des années 1970, l'âge obligea les Inizan, frère et sœur, à cesser leur activité.

Le moulin s'arrêta définitivement et ils s'en allèrent finir leurs jours à Croas-Kenan à proximité du bourg de Plouguerneau !

La plupart des machineries du moulin, bien qu'ayant beaucoup souffert de l'inactivité, sont toujours visibles. On peut supposer que l'équipement a peu évolué depuis la reconstruction de 1781, jusqu'à son arrêt définitif lors du départ en retraite de Job Inizan.



En 2011, les meules du moulin du Diouris bâti en 1781

(Photo : André Nicolas)

Selon Yves Calvez<sup>70</sup>, ancien cultivateur à Kerandraon avant qu'il ne s'établisse comme commerçant en produits agricoles au Grouanec, Job fut une sorte de précurseur en équipant le moulin d'une dynamo entraînée par la turbine hydraulique. Plusieurs années avant la fourniture du courant par l'EDF, elle permit d'assurer la production d'électricité pour le moulin et aussi pour le village de Kerandraon, qui fut alimenté par deux fils récupérés après le départ des troupes allemandes d'occupation. Les poteaux étaient les arbres bordant le chemin creux qui joint les deux hameaux.

L'occupant actuel de l'ancien moulin est Yvon Marrec, un des petit-fils d'Éléonore.

---

70 Décédé en 2018.

## Après 1870, le village du Diouris s'étend en Plouguerneau

Dans les années 1870, Marie-Jeanne Bléas est ménagère et est dite *vivre avec une amie* au Diouris en Lannilis. En fait, elle habite avec Anne Nédélec âgée de trente ans. Marie-Jeanne est célibataire et elle est née au Bergot en Lannilis le 24 septembre 1839.

Avant 1880, elle traversa l'aber et devint cabaretière au Diouris en Plouguerneau. L'estaminet prit place dans une dépendance de la maison de la petite ferme qu'elle venait de prendre en location par bail du 5 novembre 1878<sup>71</sup>.

Cette petite exploitation agricole appartenait à François Rucard de Lannebeur, veuf de Marie-Françoise Paul, né à Kerandraon le 13 germinal an XIII.

La maison, qui n'existait pas lors de la levée du cadastre napoléonien, avait été bâtie à une centaine de mètres du moulin sur *coat tail*, un vaste taillis de près de deux hectares longé par le chemin de grande circulation menant de Lannilis vers Kernilis, par le vieux pont de pierres et la chaussée du moulin. François Rucard avait sans doute recueilli ce terrain boisé par héritage provenant de ses parents Louis Rucard et Marie-Anne Laot.

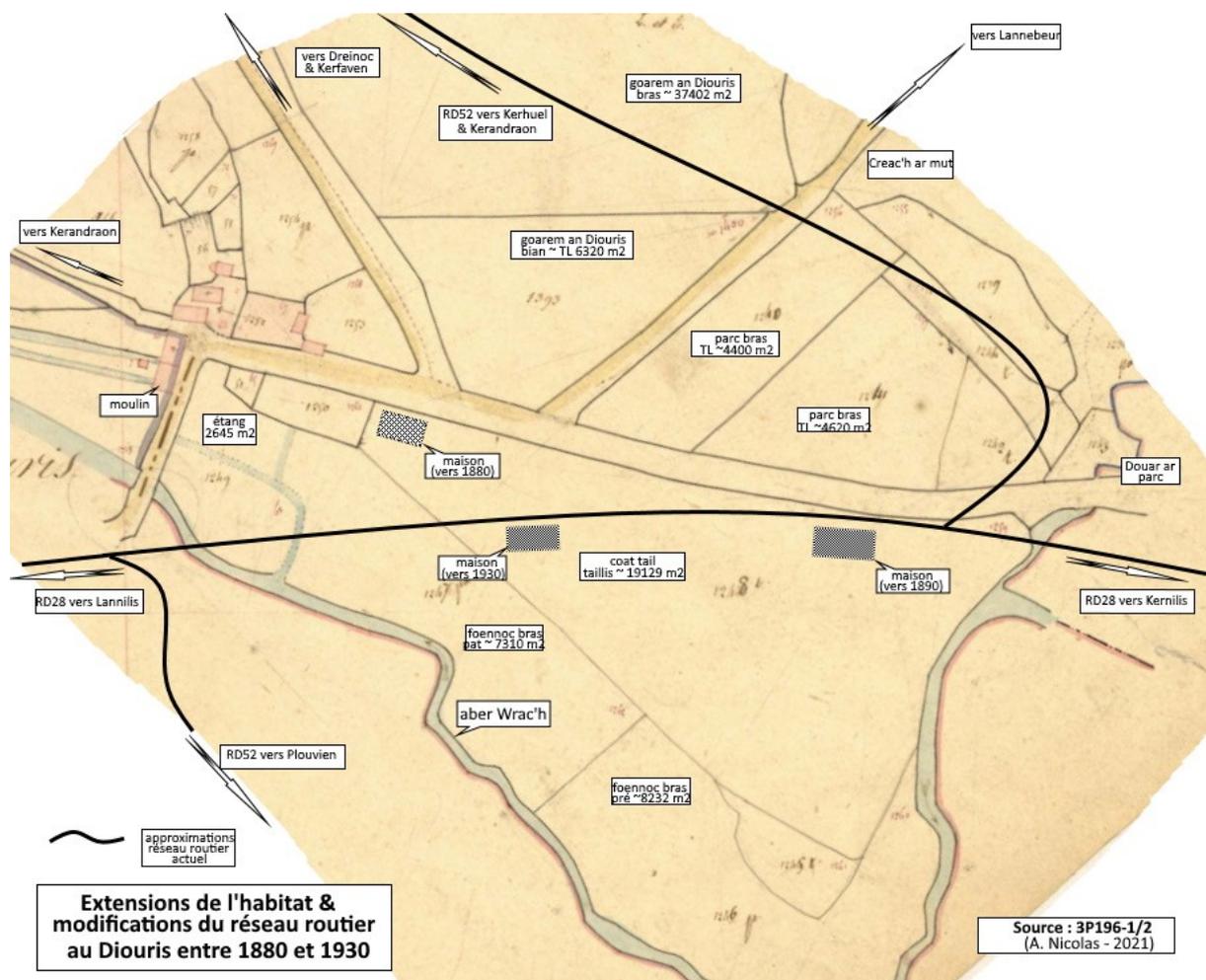
À quarante ans révolus, Marie Bléas, la nouvelle tenancière trouva un époux : le 7 novembre 1880, elle se maria en la mairie de Lannilis avec Jean-Louis Pellé, meunier au Moulin-Neuf dans cette commune. L'époux s'installa dans la demeure de sa femme au Diouris.

En 1881, l'agent recenseur de Plouguerneau les qualifie de cabaretiers et ils hébergent Anne Nédélec, journalière et cohabitante de Marie-Jeanne Bléas depuis une dizaine d'années. Anne quitta ce logis, peut-être assez rapidement, car elle mourut au Prat en Lannilis le 10 décembre 1884. Elle était née au Dreinoc en 1839 et ne s'était jamais mariée.

Marie Bléas, *commerçante*, mourut au Diouris le 23 juillet 1888. Elle n'avait pas eu d'enfant. Jean-Louis se remaria dix mois plus tard avec Françoise Roudaut de Perros et décéda au Diouris en Plouguerneau en 1894. Sa veuve continua l'exploitation du débit de boissons, tout en hébergeant ses nièces dites *repasseuses*, Marie-Anne et Marie-Yvonne, filles de sa sœur Marguerite et de Jean Le Got cultivateurs à Kerberenez.

---

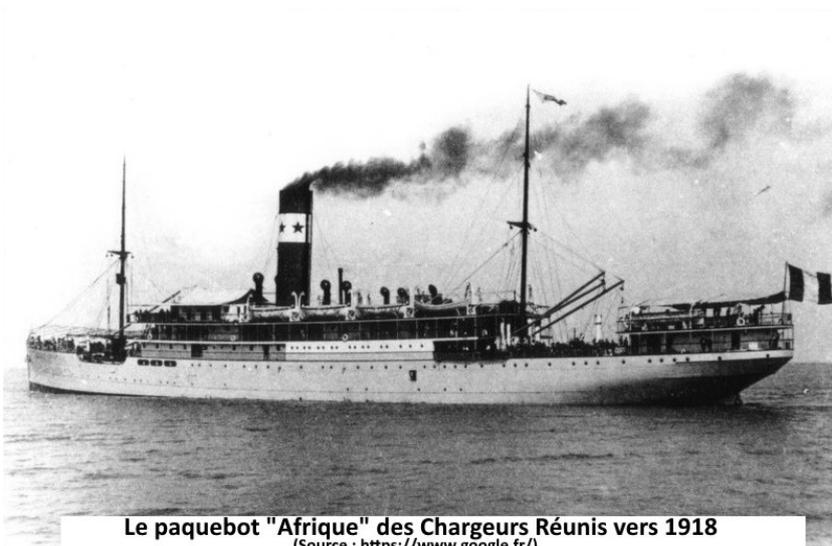
71 Archives de la famille Rucard de Lannebeur.



Le 21 janvier 1892, Gabriel Ogor cultivateur au Diouris, épouse Marie Roudaut de Lanquenau. Âgé de quarante-six ans, le nouveau marié est fils de Marie-Françoise Rucard décédée à Kerandraon en 1887 et de Laurent Ogor. Ses deux sœurs, Caroline mariée à Jean-Marie Ogor et Perrine qui deviendra l'épouse de François Bleunven dans quelques mois demeurent à Kerandraon.

Gabriel est venu exploiter la ferme située à la limite de Douar-ar-Parc en Kernilis, au bord de la route départementale menant de Lannilis vers Kernilis. Comme la maison où demeurent Marie Bléas et Jean-Louis, elle vient aussi d'être bâtie sur l'ancien taillis de *coat tail*, dépendance du manoir. Selon des informations orales recueillies auprès d'habitants nés à proximité du terroir vers 1920, les pierres de l'ancien colombier de Kerandraon auraient été utilisées pour cette nouvelle construction. L'aspect des pierres de la façade de cette maison rend plausible cette hypothèse.

Le 15 février 1894, François Ogor naît dans cette ferme. Ce fils unique eut un destin tragique. Cultivateur au Diouris en 1911, il s'engagea pour cinq ans dans la marine de l'État l'année suivante. Libéré à la fin de la guerre comme quartier-maître canonnier, il devint inscrit maritime au quartier du Conquet.



**Le paquebot "Afrique" des Chargeurs Réunis vers 1918**  
(Source : <https://www.google.fr/>)

Reconverti dans la marine marchande comme soutier à bord du paquebot « Afrique<sup>72</sup> » de la compagnie des Chargeurs Réunis, il fut l'une des quelque cinq cent cinquante victimes du naufrage de ce navire drossé par la tempête le 12 janvier 1920 vers le plateau de Rochebonne<sup>73</sup>, à la suite d'une avarie de machine. Il n'y eut que trente-deux survivants parmi l'équipage et les passagers.

Gabriel Ogor, sa femme et leur fils quittèrent le Diouris après 1911. En 1921, ils sont cultivateurs au bourg de Plouguerneau, Rue Neuve.

En 1916, cette ferme du Diouris était habitée par Jean-François et François-Marie Rucard. Les deux frères étaient tous deux célibataires et peut-être copropriétaires, grâce à la succession recueillie de leurs parents Pierre Rucard et Marie-Louise Simier. Ils n'y restèrent que peu de temps. Le premier y mourut en 1920. Le second la quitta rapidement après la disparition de son frère, pour revenir vers son village natal de Lannebeur, où il décéda en 1937.

Yves Abguéguen, célibataire natif de Kernevez-Gorrebloue en 1892 les y avait remplacé avant le recensement de 1921. Soldat au 48ème RI, il n'avait pas terminé la Grande Guerre, ayant été réformé le 31 mai 1918 après deux blessures. Il ne demeura pas longtemps seul dans cette exploitation !

Le 8 mai 1921, il épousa Joséphine Troadec de Meshir en Plouvien. Ce couple occupera la ferme au moins jusqu'à 1936, puis partira pour Lambézellec. Il sera remplacé par Jean-François Labous et sa femme Marie-Anne Berthouloux, puis par Louis Conseil et sa famille.

72 Construit par les chantiers Swan Hunter de Newcastle en 1907, l'« Afrique » était un paquebot mixte de 5400 tonnes pour 125 m de long, propulsé à 11 nœuds par une machine à vapeur à triple expansion de 3000 IHP.

Source [https://bel-memorial.org/books/Dictionary\\_of\\_Disasters\\_at\\_Sea\\_during\\_the\\_Age\\_of\\_Steam.pdf](https://bel-memorial.org/books/Dictionary_of_Disasters_at_Sea_during_the_Age_of_Steam.pdf)

73 Ensemble de hauts-fonds situés au nord du golfe de Gascogne, à 50 milles environ à l'ouest de La Rochelle.

En mars 1902, l'administration du 2ème dépôt des équipages de la Flotte à Brest autorisa Marc Chever, quartier-maître mécanicien originaire de Landéda, à épouser Marie-Anne Le Got demeurant au Diouris. Engagé dans la Marine depuis 1894, il venait d'être affecté à Toulon.

Après leur mariage, le 8 avril, sa femme ne quitta pas le Diouris et continua à travailler chez sa tante, Françoise Roudaut, comme repasseuse. Marc Chever mourut prématurément à Toulon à l'âge de trente et un ans en 1907. Le couple n'avait pas eu d'enfant.

Françoise Roudaut et Marie-Anne, veuve de Marc Chever, cohabitèrent au Diouris au moins jusqu'à 1936 dans la maison où s'établirent, puis vécurent jusqu'aux années 1970, *Renan* Berthouloux et de sa femme *Soaz*.

La tante et sa nièce sont dites tour à tour commerçantes, repasseuses, cultivatrices. Françoise Roudaut mourut au bourg de Plouguerneau en 1942 et Marie-Anne Le Got à Croas-Kenan en 1964.

Le 30 janvier 1907, Marie l'une des sœurs puînées de Marie-Anne, épousa à Plouguerneau Jean-Marie Simon, charpentier au Reun. Ils mirent au monde trois enfants, dont Jeanne fut la benjamine. Elle naquit au Reun le 8 novembre 1910, quatre semaines après le décès de son père âgé de vingt-neuf ans.

La tradition locale a conservé le souvenir de l'estaminet fondé par Marie Bléas au Diouris. Vers 1930, il semble avoir disparu ; il fut sans doute victime de la modification de la route départementale Lannilis-Lesneven.

En 1931, deux nouvelles commerçantes sont recensées au Diouris : la veuve de Jean-Marie Simon née Marie Le Got, et sa fille Jeanne.

Les deux femmes tiennent le nouveau débit de boisson qui vient d'être bâti au bord de la nouvelle portion de la route tracé pour enjamber la rivière par un ouvrage en béton. Le nouveau pont vient d'être lancé pour éliminer le virage dangereux situé en face du moulin. L'ancien tracé qui empruntait le vieux pont de pierre et la chaussée du moulin causait, paraît-il, de plus en plus d'accidents suite à l'accroissement de la circulation automobile.

Le 8 juillet 1933, Jeanne Simon épousa à Plouguerneau Jean-Louis Abiven, quartier-maître canonnier à bord du cuirassé « Bretagne ». Demeurant à Plouvien, il était pupille de la Nation car son père Yves était mort pour la France à Bouffigneureux (Aisne) en 1917. Le nouveau couple eut un fils, *Jeannot*, en 1934.

Jean-Louis Abiven, pensionné, est mort au Diouris le 2 juin 1940. Jeanne Simon se remaria en 1951 avec Auguste Le Guen, maître-canonnier dans la Marine originaire de Keravezan en Plouneour-Trez. Après le décès de sa mère en février 1953, elle devint veuve cinq mois plus tard et l'estaminet ferma définitivement ses portes peu après.

Il ne resta plus au Diouris en Lannilis que le commerce « À la descente des pêcheurs et chasseurs » avec son débit de boissons et la forge, dépendance située en Plouvien de l'autre côté de la route départementale vingt-huit.

Dans les dernières décennies du XX<sup>ème</sup> siècle, l'exode rural a frappé comme jamais auparavant.

De nos jours, après le moulin du Diouris, les trois fermes de Kerandraon ont cessé leur activité depuis longtemps et la population a beaucoup diminué, mais le village revit grâce aux passionnés que sont ses nouveaux habitants qui, dans ce lieu chargé d'histoire, ont la chance de bénéficier d'un panorama exceptionnel vers l'estuaire de l'Aber-Wrac'h !



Vue partielle du hameau du Diouris vers 1960



### **Sources (non exhaustives) :**

- « Le grand dictionnaire historique ... » par Louis Moréni (T8, page 675, - 1759). Gallica.
- « Nobiliaire et armorial de Bretagne » par Pol Potier de Courcy (T2 – 1862). Gallica.
- « La noblesse léonarde au XV<sup>ème</sup> siècle » par Yves Coativy (BSAF, tome CXXV – 1996). CRBC.
- « Dictionnaire de la Noblesse » par Aubert de la Chenaye-Desbois (1699 – 1783). Gallica.
- « Les manoirs du pays des Abers aux XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècles ». Mémoire de maîtrise d'histoire. Isabelle Parc. CRBC. 1996.
- « Nos vieux manoirs à légendes ». Louis le Guennec. 1936.
- « La Gazette de France » du 18/02/1767 (books.google.fr).
- FR3 – Breiz o Veva « *Labour douar ha peizanted e Rouaneg* ». Fañch Elegoët . 1982.
- « Découverte de la Bretagne » (article du Progrès-Courrier le 06/11/1993, par Yves-Pascal Castel).
- « La semaine religieuse du diocèse de Quimper et Léon ».
- Archives Départementales du Finistère, sous-séries :
  - 1 E 165...
  - 1 R...
  - 3 E 235...
  - 3 O 238...
  - 3 P 196-1/2/3, 3P210, 3P118
  - 1182 E dépôt...
  - 1 Q 688
  - 16 B, juridiction de Carman
  - 6 M 599 ~ 603
  - 77 J, fonds de maître Linden
- Archives de la famille Rucard-Landuré de Lannebeur déposées aux Archives départementales en 2019.
- Archives de l'état-civil. Mairie de Plouguerneau.
- <https://sallevirtuelle.cotesdarmor.fr/>
- <https://www.google.fr/>
- <https://www.geneanet.org/>
- Base de données « récif » du Centre Généalogique du Finistère.
- « Regards d'enfants sur les moulins de l'Aber-Ac'h ». Anna-Vari Arzur. Skolig-al-louarn. 2000.
- « Les moulins de l'Aber-Benead » (Louis Bothorel – 1988).
- « La Révolution dans le Léon – histoire quotidienne du canton de Guiquello ». François L'Hostis. Thèse de 1984. CRBC.
- Informations orales récoltées auprès de Marie-Thérèse Landuré (†) de Lannebeur, Guillaume Berthouloux (†) de Kerandraon), Yves Calvez (†) de Penkear-Grouanec, Perrine Nicolas (†) de Kerfaven et Yvon Marec du Diouris.
- Documents de Jean Abjean, qui fut le dernier propriétaire « historique » du manoir de Kerandraon.